

Emmanuel COMBE  
Paul-Adrien HYPPOLITE  
Antoine MICHON

# L'EUROPE FACE AUX NATIONALISMES ÉCONOMIQUES AMÉRICAIN ET CHINOIS (2)

## LES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES ÉTRANGÈRES



FONDATION POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE  
*fondapol.org*

[fondapol.org](http://fondapol.org)



L'EUROPE FACE AUX  
NATIONALISMES ÉCONOMIQUES  
AMÉRICAIN ET CHINOIS (2)  
LES PRATIQUES  
ANTICONCURRENTIELLES  
ÉTRANGÈRES

Emmanuel COMBE  
Paul-Adrien HYPPOLITE  
Antoine MICHON

La Fondation pour l'innovation politique  
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

## FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

*Un think tank libéral, progressiste et européen*

La Fondation pour l'innovation politique offre un **espace indépendant d'expertise, de réflexion et d'échange** tourné vers la production et la diffusion d'idées et de propositions. Elle contribue au **pluralisme de la pensée** et au renouvellement du **débat public** dans une **perspective libérale, progressiste et européenne**. Dans ses travaux, la Fondation privilégie quatre enjeux : la **croissance économique**, **l'écologie**, les **valeurs** et le **numérique**.

Le site [fondapol.org](http://fondapol.org) met à disposition du public la totalité de ses travaux. La plateforme « **Data.fondapol** » rend accessibles et utilisables par tous les données collectées lors de ses différentes enquêtes et en plusieurs langues, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales.

De même, dans la ligne éditoriale de la Fondation, le média « **Anthropotechnie** » entend explorer les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme/machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « **Anthropotechnie** » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

Par ailleurs, le média « **Trop Libre** » offre un regard quotidien critique sur l'actualité et la vie des idées. « **Trop Libre** » propose également une importante veille dédiée aux effets de la révolution numérique sur les pratiques politiques, économiques et sociales dans sa rubrique « **Renaissance numérique** ».

La Fondation pour l'innovation politique est reconnue d'utilité publique. Elle est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées. Le soutien des entreprises et des particuliers est essentiel au développement de ses activités.

# SOMMAIRE

I. LE CADRE MULTILATÉRAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) .....	9
II. UNE EUROPE HISTORIQUEMENT DIVISÉE SUR LA DÉFENSE COMMERCIALE .....	13
III. UN USAGE MODÉRÉ DES INSTRUMENTS ANTIDUMPING ET ANTISUBVENTIONS .....	19
IV. LES SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELLES DE LA DÉFENSE COMMERCIALE EUROPÉENNE .....	29
ANNEXES .....	35

# RÉSUMÉ

Que faire pour que les entreprises européennes puissent exister dans la concurrence mondiale face aux entreprises étrangères, notamment chinoises, largement subventionnées par la puissance publique ? Avec les instruments de défense commerciale, l'Union européenne dispose d'ores et déjà d'outils opérationnels, compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour lutter, via l'imposition de droits de douane à ses frontières, contre les pratiques anticoncurrentielles étrangères. Mais, en raison notamment de divergences de vue entre États membres sur la pertinence de ces instruments, l'Union européenne dans son ensemble se protège moins efficacement que les États-Unis contre les stratégies hostiles émanant d'entreprises ou de puissances étrangères.



# L'EUROPE FACE AUX NATIONALISMES ÉCONOMIQUES AMÉRICAIN ET CHINOIS (2)

## LES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES ÉTRANGÈRES

**Emmanuel COMBE**

Professeur des Universités, professeur à la Skema Business School,  
vice-président de l'Autorité de la concurrence\*.

**Paul-Adrien HYPOLITE**

Haut fonctionnaire, normalien et ingénieur du corps des Mines\*.

**Antoine MICHON**

Haut fonctionnaire, polytechnicien et ingénieur du corps des Mines\*.

### I. LE CADRE MULTILATÉRAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, vingt-trois pays se sont engagés en faveur de la libéralisation multilatérale du commerce international en signant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en 1947<sup>1</sup>. Cet accord a marqué le début de cycles de négociations commerciales, souvent appelées par anglicisme « rounds », qui ont servi de cadre multilatéral pendant plus d'un demi-siècle.

1. Cet accord est plus connu sous son nom anglais General Agreement on Tariffs and Trade, ou GATT (voir texte de l'accord sur <https://docs.wto.org/gattdocs/q/UN/EPCT/214A1R1.PDF>).

\* Les auteurs de cette étude sont responsables de son contenu qui n'engage pas les institutions pour lesquelles ils travaillent.

**La genèse de l'antidumping et de l'antisubventions.** Les cinq premiers cycles furent principalement dédiés aux négociations relatives à l'abaissement des tarifs douaniers<sup>2</sup>. Lors du sixième, le cycle Kennedy (1964-1967), un nouveau sujet a pris de l'ampleur : celui de la lutte contre le dumping, à savoir la pratique commerciale consistant à exporter un bien à un prix inférieur à celui pratiqué sur le marché domestique. Si les accords de 1947 stipulaient déjà l'interdiction du dumping, les décisions quant à l'implémentation pratique de cette interdiction n'avaient pas été prises, rendant la règle difficile à appliquer. Pour y pallier, les pays signèrent en 1967 un accord sur les pratiques antidumping<sup>3</sup>. Ce texte fut par la suite significativement enrichi, notamment lors du cycle de Tokyo (1973-1979) où l'on précisa les règles de déterminations du dumping et de ses dommages<sup>4</sup>.

La libéralisation du commerce international se heurtait alors à de nouveaux obstacles : les barrières non tarifaires et les subventions à l'exportation. Le Tokyo Round permit la signature d'accords sur la suppression des barrières non tarifaires et celle d'un Code des subventions en 1979<sup>5</sup>. Ce dernier a été remplacé ensuite par l'accord sur les subventions et les mesures compensatoires<sup>6</sup> lors du huitième cycle de négociations, le cycle d'Uruguay (1986-1994). Très prolifique, ce round s'est conclu par la création de l'OMC. Depuis, les négociations ont lieu dans le cadre du cycle de Doha, entamé en 2001. Elles sont freinées par les fortes divergences d'intérêts entre les 164 membres de l'OMC, divergences sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Les règles multilatérales régissant la défense commerciale datent donc essentiellement du milieu des années 1990.

**Trois instruments de défense commerciale.** À l'heure actuelle, trois instruments sont à la disposition des pays membres de l'OMC pour se protéger de pratiques étrangères dites « déloyales » : les mesures antidumping, les mesures antisubventions et les mesures de sauvegarde.

Les mesures antidumping ciblent les entreprises. Lorsqu'une entreprise vend une marchandise à l'exportation significativement moins cher que sur son marché domestique, elle peut s'exposer à des mesures antidumping de la part des pays importateurs. En pratique, ces mesures consistent en l'instauration

2. Les premiers cycles furent Genève (1947), Annecy (1949), Torquay (1950), Genève II (1955-1956) et Dillon (1960-1962), permettant plus de 60 000 réductions douanières couvrant près de 20 milliards de dollars d'échanges commerciaux (voir chronologie sur [www.wto.org/english/thewto\\_e/minist\\_e/min96\\_e/chrono.htm](http://www.wto.org/english/thewto_e/minist_e/min96_e/chrono.htm)).

3. Son nom officiel est « Accord sur l'implémentation de l'article VI du GATT » (voir texte sur <https://docs.wto.org/gattdocs/q/GG/L3799/2812.PDF>).

4. Signé en 1979, un texte annula et remplaça l'accord du même nom de 1967 (texte disponible sur [www.wto.org/english/docs\\_e/legal\\_e/tokyo\\_adp\\_e.pdf](http://www.wto.org/english/docs_e/legal_e/tokyo_adp_e.pdf)). Pour une brève histoire des accords relatifs à l'antidumping, voir OMC, « Renseignements techniques sur les mesures antidumping », [www.wto.org/french/tratop/f/adp/f/adp\\_info\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop/f/adp/f/adp_info_f.htm).

5. « Accord relatif à l'interprétation et à l'application des articles VI, XVI et XXIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce », 12 avril 1979 ([https://www.wto.org/gatt\\_docs/English/SULPDF/90120021.pdf](https://www.wto.org/gatt_docs/English/SULPDF/90120021.pdf)).

6. « Agreement on subsidies and countervailing measures » ([www.wto.org/english/docs\\_e/legal\\_e/24-scm.pdf](http://www.wto.org/english/docs_e/legal_e/24-scm.pdf)).

de barrières douanières – dénommées droit antidumping (DAD) – pour compenser cet écart de prix constaté. Les règles et la jurisprudence de l'OMC imposent à tout pays souhaitant mettre en place un instrument antidumping de prouver l'existence de trois éléments concomitants : une pratique de dumping, un préjudice subi par son industrie et un lien causal entre le dumping et le préjudice en question<sup>7</sup>. Dans les faits, il peut être difficile de prouver qu'une entreprise étrangère pratique du dumping compte tenu de la difficulté d'accès au prix de marché dans son pays. C'est notamment le cas des entreprises installées dans des pays n'ayant pas d'économie de marché. L'OMC prévoit alors deux options : recourir au prix de marché dans des pays tiers similaires ou bien estimer le coût de production et y ajouter une marge commerciale. Si un pays considère que ses entreprises font injustement l'objet d'une mesure antidumping, il peut attaquer celle-ci devant l'organe de règlement des différends de l'OMC. Une entreprise elle-même ne peut pas saisir l'OMC, elle doit nécessairement se faire représenter par l'un des pays membres.

Les mesures antisubventions<sup>8</sup> ciblent également les entreprises, mais pour contrecarrer des pratiques dues cette fois à des États. Si un pays subventionne une entreprise ou une industrie domestique donnée pour lui permettre d'exporter des biens artificiellement bon marché, il s'expose alors à des mesures antisubventions de la part des pays importateurs de ces biens. L'OMC a retenu une définition assez large des subventions<sup>9</sup>, incluant tous types de transferts directs et indirects d'un gouvernement ou d'une entité publique vers le secteur privé. Afin d'être qualifié de subvention, un transfert doit être spécifique, c'est-à-dire cibler une industrie, une ou plusieurs entreprises, ou encore une région donnée<sup>10</sup>. Les accords OMC imposent en théorie la notification des subventions, même si en pratique aucun mécanisme coercitif n'existe. Les subventions sont classées en deux catégories :

– d'une part, les subventions dites « prohibées », qui regroupent notamment les subventions indexées sur les performances à l'exportation ou sur le degré d'utilisation d'intrants domestiques dans la production d'un bien industriel ;

7. Voir OMC, art. cit.

8. Voir OMC, « Présentation de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires ["Accord SMC"] », wto.org ([www.wto.org/french/tratop\\_f/scm\\_f/subs\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/scm_f/subs_f.htm)).

9. Le seul type de subventions qui échappe au périmètre OMC est celui des aides de nature réglementaire : ce sont, par exemple, les interdictions d'exportation instaurées sur des marchés de matières premières, qui reviennent à subventionner indirectement les consommateurs de cette matière première. Plus de précisions sur la définition d'une subvention par l'OMC, voir « Defining Subsidies », *World Trade Report 2006*, p. 47-54 ([www.wto.org/english/res\\_e/booksp\\_e/anrep\\_e/wtr06-2b\\_e.pdf](http://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/anrep_e/wtr06-2b_e.pdf)).

10. Sans surprise, on notera ici la ressemblance avec la définition d'aide d'État dans le régime européen de contrôle de la concurrence. Les règles de l'OMC stipulent que la spécificité d'un transfert peut être *de jure* ou bien *de facto*. Par ailleurs, toute subvention indexée sur les performances à l'exportation des entreprises ou sur l'utilisation d'intrants domestiques plutôt qu'étrangers est également considérée comme spécifique.

– d'autre part, les subventions « pouvant donner lieu à une action », soit toutes les autres subventions. Celles-ci sont autorisées, sous réserve qu'elles n'induisent pas d'« effets défavorables pour les intérêts d'un autre membre de l'OMC<sup>11</sup> ».

Un pays peut mettre en place des mesures compensatoires pour contrecarrer des subventions d'un État tiers nuisant à ses intérêts. Ici encore, ces mesures consistent le plus souvent en des barrières douanières sous la forme de taxes. Comme pour le dumping, les règles de l'OMC imposent un régime de triple preuve : l'existence d'importations subventionnées, d'un dommage à l'industrie du pays importateur et d'un lien de causalité entre les importations et le dommage<sup>12</sup>.

Le troisième type d'instrument de défense commerciale est la mesure de sauvegarde. Une mesure de sauvegarde permet à un pays de se protéger temporairement contre une hausse des importations menaçant gravement une de ses branches industrielles. En pratique, il s'agit de mettre en place des quotas d'importations provisoires ou des barrières tarifaires. Ce type de mesure est essentiellement utilisé par des pays en développement<sup>13</sup>.

**L'antidumping avant tout.** Dans les faits, les données historiques disponibles révèlent que les mesures antidumping constituent l'écrasante majorité des instruments de défense commerciale utilisés. Une des raisons probables de ce phénomène est que la preuve d'un dumping est significativement plus simple à établir que celle d'une subvention. Dans le premier cas, il s'agit de comparer des prix pratiqués sur deux marchés (le marché importateur et le marché exportateur), tandis que dans le second cas il faut prouver un transfert spécifique de fonds public ayant créé une situation de concurrence déloyale – ce qui peut s'avérer particulièrement ardu.

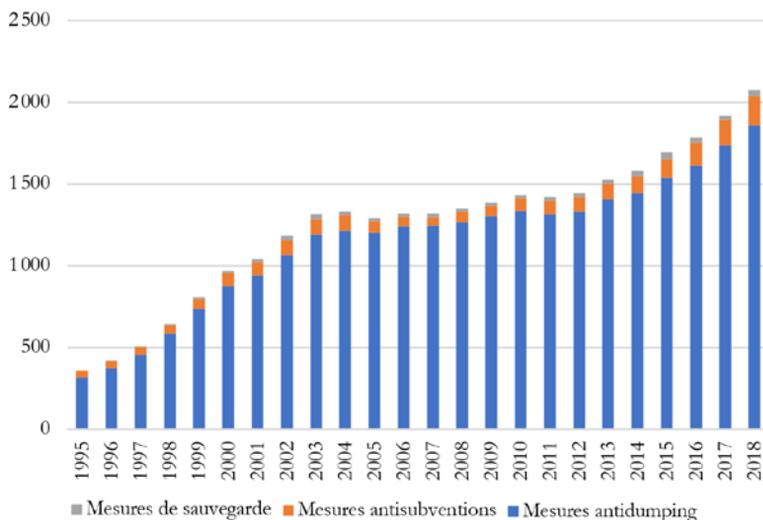
11. Trois types d'effets défavorables sont considérés dans les accords OMC :

- le « dommage » : les importations de produits subventionnés portent préjudice à l'industrie du pays plaignant à cause de la concurrence déloyale sur son marché domestique ;
- le « préjudice grave » : les subventions distordent le marché domestique du pays qui subventionne ou bien distordent des marchés tiers, portant préjudice aux exportations du pays plaignant. Le pays plaignant subit donc un préjudice à cause de la concurrence déloyale sur ses marchés export ;
- l'« annulation ou la réduction » d'avantages résultant de l'accession à l'OMC : les subventions compensent la réduction des barrières tarifaires imposée par l'accession à l'OMC. Il s'agit d'un contournement des accords OMC sur les droits de douane.

12. Seules les subventions « prohibées » et les subventions « pouvant donner lieu à une action » ayant pour effet défavorable le « dommage » telles que définies ci-dessus peuvent donner lieu à une mesure compensatoire. Dans les autres cas de subventions non autorisées [les subventions causant un « préjudice grave » ou « annulant ou réduisant » les avantages d'accession à l'OMC], les subventions doivent être contestées auprès de l'OMC mais ne peuvent pas faire l'objet de mesures compensatoires.

13. Seules 36 mesures de sauvegarde étaient en vigueur en 2018 selon l'OMC. Les pays en ayant instauré le plus étaient le Vietnam (4 mesures en vigueur), l'Indonésie (3), le Maroc (3), la Thaïlande (3) et la Turquie (3).

Mesures de défense commerciale en vigueur, tous membres de l'OMC confondus



Source : OMC.

## II. UNE EUROPE HISTORIQUEMENT DIVISÉE SUR LA DÉFENSE COMMERCIALE

En Europe, la politique commerciale est une compétence exclusive de l'Union européenne<sup>14</sup>. Bruxelles se charge ainsi des négociations des accords commerciaux, de l'élaboration de la politique douanière, de la représentation des intérêts européens à l'OMC ou encore de l'implémentation de la défense commerciale. La Direction générale du commerce de la Commission européenne assure la majorité de ces responsabilités, sous un contrôle étroit du Parlement européen et du Conseil européen<sup>15</sup>.

**Deux blocs historiques : Nord vs Sud.** Toutefois, l'Europe présente historiquement un front désuni sur le plan de la lutte contre la concurrence étrangère déloyale, avec une ligne de fracture bien identifiée entre deux blocs d'États membres. D'un côté, les pays du « Nord », notamment les pays scandinaves (le Danemark, la Finlande, la Suède), l'Allemagne, les Pays-Bas,

14. Art. 3 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

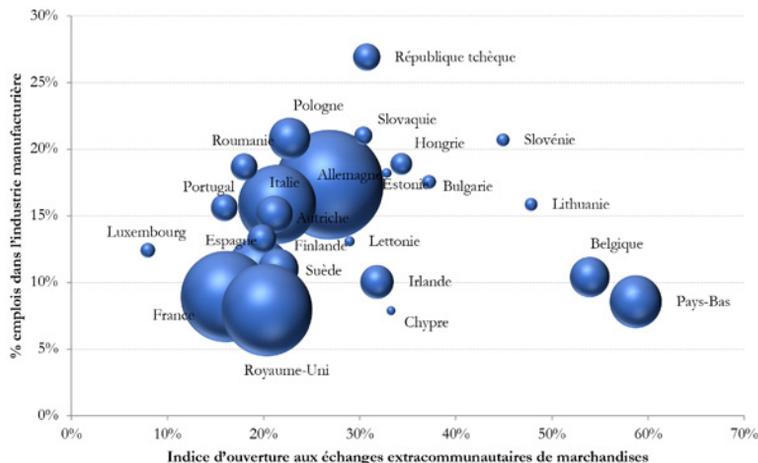
15. L'article 207 du TFUE détaille le partage des responsabilités de la politique commerciale commune entre les différentes institutions.

le Luxembourg et le Royaume-Uni, s'opposent en règle générale à la lutte contre le dumping ou les subventions étrangères qu'ils considèrent comme une forme de protectionnisme. De tradition politique libre-échangiste, ils mettent l'accent sur le risque de capture du régulateur par des industriels soucieux de protéger leurs rentes, à l'abri de la concurrence internationale. De l'autre côté, les pays du « Sud », à savoir la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, ont plus volontiers tendance à vouloir protéger leurs industries grâce aux instruments de défense commerciale. Des travaux académiques<sup>16</sup> ont par ailleurs permis d'identifier un troisième groupe de pays « non-alignés », penchant tantôt vers un bloc, tantôt vers l'autre au gré de chaque situation. Parmi ces pays figurent la Belgique, l'Autriche et l'Irlande.

**Les causes de cette fracture.** Comment expliquer ces divisions profondes et persistantes entre pays ? Tout d'abord, les conditions objectives de chaque État membre liées à la spécificité de leur économie pourraient contribuer à les rationaliser. Afin d'examiner la pertinence de cette hypothèse, considérons deux variables explicatives. La première a trait au poids relatif de l'industrie manufacturière dans l'économie de chaque État membre, en fonction du nombre d'emplois qu'elle agrège et de sa contribution à la valeur ajoutée totale. *A priori*, il est raisonnable de penser que plus le poids de l'industrie manufacturière d'un pays est élevé, plus ce dernier devrait être attaché à préserver les intérêts de ce secteur et donc incité à adopter une politique commerciale ferme vis-à-vis des pratiques étrangères déloyales. La seconde variable illustre le degré d'ouverture de l'économie aux échanges extracommunautaires de marchandises, en rapportant la valeur absolue des exportations et des importations au PIB. En principe, plus le pays est ouvert au commerce avec le reste du monde, plus sa réticence à l'idée de recourir à des instruments de défense commerciale devrait être importante, dans la mesure où il aurait beaucoup à perdre en cas de représailles tarifaires. Les graphiques de la page suivante permettent de visualiser la position de chaque État de l'Union européenne en fonction de ces deux variables (poids relatif de l'industrie manufacturière sur l'axe des ordonnées, degré d'ouverture aux échanges extracommunautaires de marchandises sur l'axe des abscisses).

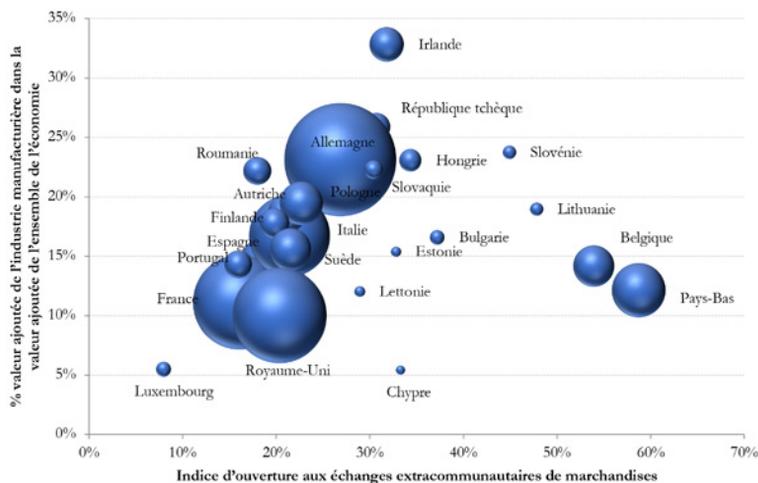
16. Voir, notamment, Simon J. Evenett et Edwin Vermulst, « The Politicisation of EC Anti-dumping Policy: Member States, Their Votes, and the European Commission », *The World Economy*, vol. 28, n° 5, mai 2005, p. 701-717, ainsi que Håkan Nordström, « The Political Economy of EU Anti-dumping Policy: Decoding Member States Votes », wto.org, juillet 2011 ([www.wto.org/english/res\\_e/reser\\_e/gtdw\\_e/wkshop11\\_e/nordstrom\\_e.pdf](http://www.wto.org/english/res_e/reser_e/gtdw_e/wkshop11_e/nordstrom_e.pdf)).

Positionnement des États membres en fonction de la taille de leur industrie en termes d'emplois et de leur ouverture au commerce extracommunautaire de marchandises (fin 2018)



Source : Fondation pour l'innovation politique ; données Commission européenne (Ameco).

Positionnement des États membres en fonction de la taille de leur industrie en termes de valeur ajoutée et de leur ouverture au commerce extracommunautaire de marchandises (fin 2018)



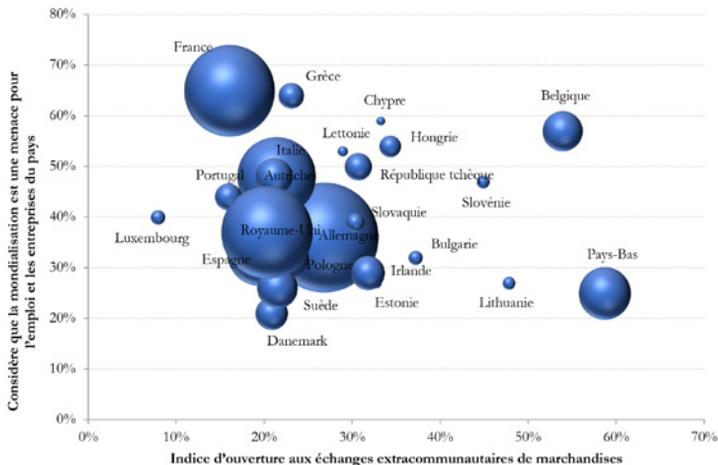
Source : Fondation pour l'innovation politique ; données Commission européenne (Ameco).

Indépendamment du critère retenu pour caractériser la taille de l'industrie manufacturière, il apparaît que ces deux variables n'expliquent que très imparfaitement les positions politiques des différents pays européens en matière de défense commerciale. En effet, les pays interventionnistes devraient

en théorie figurer dans la partie supérieure à gauche du graphique, tandis que les partisans du libre-échange devraient se situer dans la partie inférieure, à droite. Seuls les Pays-Bas sont de fait à la place attendue. Plusieurs cas suscitent en revanche des interrogations. Par exemple, la posture interventionniste de la France contraste avec le faible poids de l'industrie manufacturière dans son économie. L'attentisme de la Belgique étonne, compte tenu de son degré d'ouverture commerciale très élevé et du poids relativement modeste de son industrie. Enfin, le laissez-faire de l'Allemagne a de quoi laisser perplexe quand on constate l'importance de son industrie relativement à son degré d'ouverture commerciale extracommunautaire.

Ce constat invite dès lors à approfondir la réflexion en intégrant le poids des représentations collectives, notamment les perceptions de l'impact économique de la mondialisation commerciale. Comme l'illustre le graphique ci-dessous qui repose sur les dernières données disponibles de l'Eurobaromètre, les perceptions de la mondialisation varient sensiblement au sein même de l'Union européenne. Les données de l'étude planétaire *Démocraties sous tension*, réalisée dans 42 pays par la Fondation pour l'innovation politique et l'International Republican Institut, confirment ces différences selon les États membres, même si en moyenne six européens sur dix (59 %) considèrent la mondialisation comme une opportunité<sup>17</sup>.

Positionnement des États membres en fonction des perceptions de la mondialisation et de leur ouverture au commerce extracommunautaire de marchandises (fin 2018)



Source : Fondation pour l'innovation politique ; données Commission européenne (Ameco, Eurobaromètre).

17. Voir Nicolas Rigaudière, « Dans le monde démocratique, la globalisation est une opportunité », in Dominique Reynié (dir.), *Démocraties sous tension*, Fondation pour l'innovation politique, 2019, vol. I, « Les enjeux », p. 50-51 [[www.fondapol.org/etude/enquete-planetaire-democraties-sous-tension-volume-i-les-enjeux/](http://www.fondapol.org/etude/enquete-planetaire-democraties-sous-tension-volume-i-les-enjeux/)].

Deux catégories de pays peuvent être distinguées : tout d'abord, ceux dont l'indice d'ouverture au commerce mondial de marchandises semble en phase avec les représentations de la mondialisation, à l'instar de la France et des Pays-Bas (que tout oppose par ailleurs); ensuite, ceux pour lesquels la divergence est manifeste avec un hiatus très net entre les préférences pour l'ouverture commerciale et la réalité objective de cette ouverture. Ainsi, malgré l'attachement idéologique des Suédois et des Danois au libre-échange et leur confiance dans les bienfaits de la mondialisation, leur économie reste relativement peu ouverte sur le plan commercial vis-à-vis du reste du monde (hors Union européenne). Inversement, la Belgique présente un fort taux d'ouverture commerciale alors que la population belge craint fortement les conséquences de la mondialisation.

En tout état de cause, intégrer ces représentations collectives de la mondialisation permet de mieux comprendre le positionnement politique de chaque État membre. On retrouve en effet dans la partie inférieure et supérieure du graphique les deux blocs « Nord » (Danemark, Suède, Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne) *vs* « Sud » (France, Italie, Portugal, Grèce). La littérature citée précédemment confirme que les positions des États membres au sein du Conseil européen sont essentiellement influencées par les opinions vis-à-vis du libre-échange.

**Un repositionnement récent en faveur de la défense commerciale.** Néanmoins, plusieurs signaux et événements récents laissent présager une recomposition de cette ligne de fracture ancienne. Tout d'abord, les conséquences de l'insuffisante fermeté européenne dans le cas du photovoltaïque de 2013 – sur lequel nous revenons en détail dans la troisième note de cette série<sup>18</sup> – ont été l'occasion d'une prise de conscience des enjeux de la défense commerciale en Allemagne où l'industrie locale a été très sévèrement affectée par le dumping des exportateurs chinois. Ensuite, l'année 2016 a vu se succéder trois événements majeurs :

- en mars, la publication de la communication de la Commission européenne sur l'acier décrivant la politique commerciale agressive de la Chine et mettant en garde contre les conséquences désastreuses d'une inaction prolongée pour une industrie représentant 1,3 % du PIB de l'Union européenne et 328 000 emplois directs;
- en juin, le vote en faveur du Brexit, synonyme à terme du départ d'un des principaux membres du bloc traditionnellement opposé à la mise en place de mesures de défense commerciale;
- en novembre, la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine, porté par son agenda protectionniste « America First » et élu grâce au vote des « perdants » de la mondialisation.

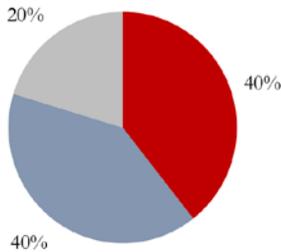
18. Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, *L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3). Défendre l'économie européenne par la politique commerciale*, Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019.

Cette même année, la présidence slovaque de l'Union européenne a remis à l'ordre du jour la proposition de la Commission européenne de 2013 de réforme des instruments de défense commerciale. Les fortes tensions commerciales de l'année 2018 entre les États-Unis et l'Union européenne n'ont fait que renforcer cette prise de conscience collective de la nécessité de s'aligner derrière une « Europe-puissance », seule capable de défendre nos intérêts communs. Auparavant, la France avait longtemps essayé, sans succès, de convaincre l'Allemagne de se montrer plus ferme dans la répression des pratiques anticoncurrentielles étrangères. Au-delà des événements mentionnés précédemment, la sensibilité croissante des autorités allemandes aux menaces qui planent sur l'avenir du secteur automobile a vraisemblablement contribué à précipiter l'inflexion de leur position sur la défense commerciale.

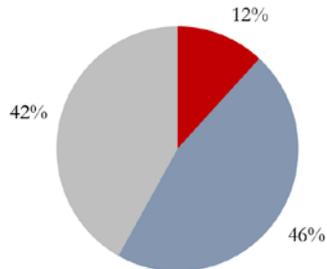
Quoi qu'il en soit, il est clair que le repositionnement de l'Allemagne et la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne devraient substantiellement déplacer le barycentre européen vers les pays globalement plus interventionnistes comme la France. Ces changements rendent par ailleurs plus crédibles d'éventuels amendements de la politique de défense commerciale européenne.

#### Répartition des positions traditionnelles sur la défense commerciale au Conseil européen au prorata de la population de chaque État membre

*Avec l'Allemagne défavorable et avant le départ du Royaume-Uni*



*Avec l'Allemagne neutre et en cas de départ du Royaume-Uni*



■ Défavorable ■ Favorable ■ Neutre

Source : Fondation pour l'innovation politique ; données Eurostat.

*Note :* Les graphiques ont été obtenus sur la base des populations des États membres en 2018, en utilisant les positions traditionnellement adoptées au Conseil européen par les États membres sur les questions de défense commerciale. Les positions utilisées sont celles présentées dans les travaux de recherche précités. Les données n'étant disponibles que pour les quinze membres de l'Union européenne de 1995 (UE15), nous avons affecté par défaut aux treize autres membres actuels une position « neutre »<sup>19</sup>.

19. Les positions utilisées dans le scénario de base sont les suivantes :

- favorables : Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal ;
- neutres : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie ;
- défavorables : Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède.

### III. UN USAGE MODÉRÉ DES INSTRUMENTS ANTIDUMPING ET ANTISUBVENTIONS

Après avoir étudié les grands équilibres politiques qui sous-tendent la défense commerciale en Europe, intéressons-nous à présent à l'usage qui est fait des instruments antidumping et antisubventions. Nous commencerons par comparer des statistiques agrégées entre l'Union européenne et les États-Unis, avant de rentrer dans le détail des données européennes à partir d'un examen de l'ensemble des cas antidumping et antisubventions ouverts par la Commission européenne au cours des dix dernières années.

**Comparaison entre l'Europe et les États-Unis sur une longue période.** Historiquement, le recours aux mesures antidumping comme moyen de défense est devenu de plus en plus répandu parmi les entreprises américaines et européennes au cours des années 1980, dans le contexte de la montée en puissance de leurs concurrents asiatiques<sup>20</sup>. Par ailleurs, l'usage de l'instrument antisubventions est resté longtemps marginal par rapport à l'antidumping – ce qui est en train de changer, comme nous allons le voir.

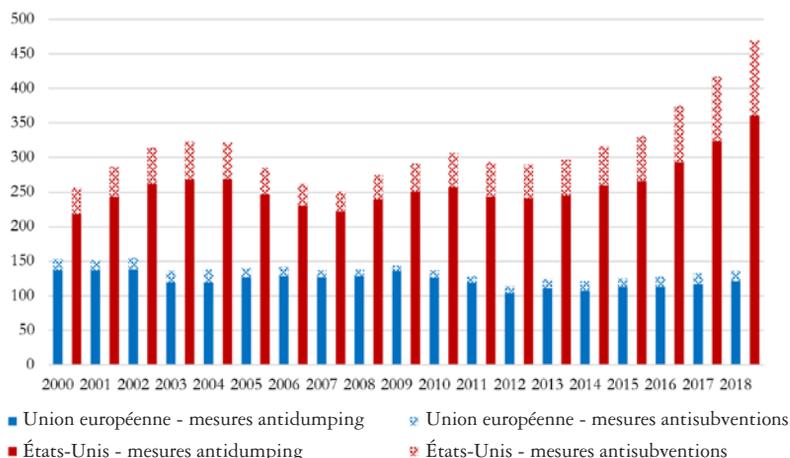
Si l'on se concentre sur les deux dernières décennies, on constate, grâce aux données de l'OMC, que les États-Unis se démarquent invariablement de l'Union européenne par un recours nettement plus marqué aux instruments de défense commerciale. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la plus grande fermeté de l'administration américaine dans la répression des pratiques étrangères déloyales ne date pas de l'élection de Donald Trump<sup>21</sup>. Avant même son investiture, le nombre de mesures de défense commerciale en vigueur aux États-Unis était presque trois fois plus important qu'en Europe (375 mesures contre 128 en 2016), pour un volume d'importations de marchandises en provenance du reste du monde à peine supérieur<sup>22</sup>.

20. Voir Laura D'Andrea Tyson, *Who's Bashing Whom? Trade Conflict in High Technology Industries*, Peterson Institute for International Economics, 1992.

21. Notons que les principaux tarifs douaniers instaurés par le président Trump ne sont pas des instruments de défense commerciale au sens de l'OMC. Ils ne sont donc pas pris en compte dans les données.

22. Respectivement 2 030 milliards d'euros aux États-Unis et 1 706 milliards d'euros en Europe en 2016 [source : Eurostat].

**Instruments de défense commerciale :**  
**nombre de mesures en vigueur par pays importateur**



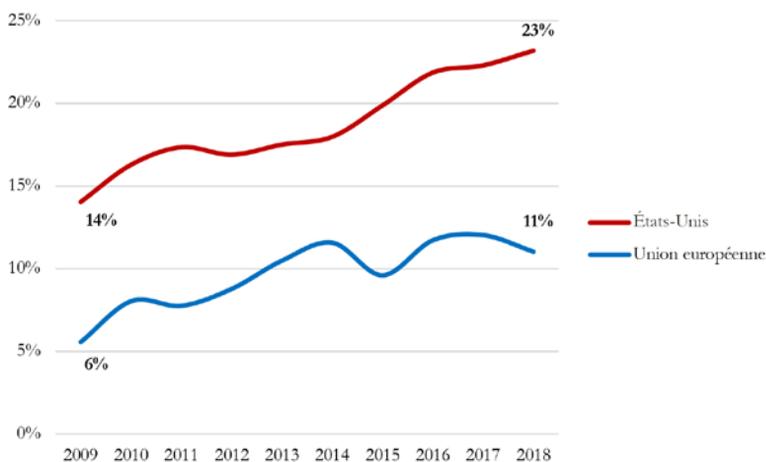
Source : Fondation pour l'innovation politique ; données OMC.

*Note :* Les données de l'OMC utilisées dans ce graphique comptabilisent le nombre d'instruments de défense commerciale en vigueur en tenant compte du nombre de pays ciblés par chaque instrument (un instrument sur un type de bien donné visant simultanément trois pays distincts est donc compté trois fois).

En sus de cette comparaison en niveau, la tendance qui se dégage depuis le début des années 2000 indique une légère diminution du nombre de mesures antidumping et antisubventions en vigueur dans l'Union européenne (- 11 %), parallèlement à une augmentation très significative aux États-Unis (+ 82 %), qui se matérialise notamment à partir de l'année 2013, soit la date de début du second mandat du président Barack Obama (voir annexe). La tendance mondiale semble par ailleurs principalement déterminée par cette inflexion de la politique américaine.

Indéniablement, les États-Unis semblent de plus en plus prompts à protéger leurs industries domestiques grâce au biais de droits de douane correcteurs. Pour ce faire, on remarque un recours croissant de l'administration américaine – et plus systématique qu'en Europe – aux instruments antisubventions. En dix ans, la part des cas antisubventions a ainsi augmenté de 14 % à 23 % aux États-Unis. Cette évolution est également visible en Europe, même si elle semble s'être ralentie au cours des cinq dernières années.

**Part des mesures antisubventions dans l'ensemble des mesures en vigueur  
(à l'exception des mesures de sauvegarde)**



Source : Fondation pour l'innovation politique ; données OMC.

En outre, l'examen de l'origine géographique des exportations et des secteurs concernés par les instruments de défense commerciale de part et d'autre de l'Atlantique montre que les sanctions américaines sont moins concentrées d'un point de vue géographique<sup>23</sup>. Elles le sont en revanche davantage sur le plan sectoriel, avec 50 % des cas dans le secteur de la sidérurgie contre 40 % dans l'Union européenne<sup>24</sup> (pour plus de détails, voir en annexe les ventilations géographiques et sectorielles).

À ce stade, il importe d'interpréter avec prudence les résultats de cette analyse préliminaire. En effet, nous n'avons jusqu'à présent pu que comparer deux agrégats imparfaits, à savoir le nombre de cas en vigueur et la valeur totale des importations. En réalité, il faudrait pouvoir confronter des taux effectifs, tenant compte non seulement des taux faciaux mais aussi des assiettes concernées. Autrement dit, il faudrait connaître les taux antidumping et compensateurs appliqués par produit ainsi que les montants sous-jacents d'importations<sup>25</sup>. En somme, une analyse fine de la situation nécessiterait d'examiner les conclusions de chaque enquête et d'isoler au cas par cas les taux et la valeur des importations concernées. À notre connaissance, cet exercice n'a jamais été réalisé de façon exhaustive. Il dépasse en tout cas largement les limites de cette note.

23. La Chine concentre ainsi 49 % des sanctions européennes, contre seulement 37 % aux États-Unis. L'Inde est le deuxième pays concerné, avec 9 % des sanctions américaines et 7 % des sanctions européennes.

24. Le secteur de la chimie arrive en deuxième position avec 19 % de cas aux États-Unis et 29 % dans l'Union européenne.

25. Voir, par exemple, sur le cas les droits antidumping imposés par Trump en 2017 sur Bombardier (220 % sur la CSeries), « Les États-Unis imposent des droits antidumping sur les avions Bombardier », *letemps.ch*, 27 septembre 2017 ([www.letemps.ch/economie/etatsunis-imposent-droits-antidumping-avions-bombardier](http://www.letemps.ch/economie/etatsunis-imposent-droits-antidumping-avions-bombardier)).

Nous disposons néanmoins de deux études académiques parues en 2019 qui permettent d'avancer dans cette direction. En se focalisant sur les exportations chinoises, une première étude estime que 6 % d'entre elles étaient soumises à des droits de douane antidumping aux États-Unis en 2014, contre 3,5 % dans l'Union européenne<sup>26</sup>. En outre, une autre étude analyse l'impact relatif des législations antidumping américaines et européennes sur la base de deux critères : la réduction totale (critère d'efficacité) et marginale (critère d'efficience) des importations de biens chinois faisant l'objet d'un dumping suivant l'instauration de droits antidumping<sup>27</sup>. Elle trouve que la mise en place d'un instrument de défense a entraîné en moyenne une chute de 66 % des exportations chinoises de produits concernés à destination des États-Unis sur la période 2000-2014, contre 48 % pour l'Union européenne. En revanche, la réduction des importations par unité de droits antidumping effectivement mis en place a été plus forte dans l'Union européenne. Ils en concluent que la législation européenne, bien que moins efficace que la législation américaine pour réduire les volumes d'importations bénéficiant de conditions de concurrence déloyales au sens de l'OMC, semble relativement plus efficace. Cette étude présente certes des limites puisqu'elle ne considère que les exportations chinoises et se base sur un nombre limité de produits, mais elle a le mérite de fournir des chiffres qui conduisent à relativiser le constat d'une Europe totalement dépassée par les États-Unis en matière de défense commerciale.

**Analyse des tendances européennes récentes.** Afin d'approfondir l'historique des instruments de défense commerciale mis en place par l'Union européenne, nous avons construit une base de données recensant des informations détaillées sur chacun des cas antidumping ou antisubventions ouverts par la Commission européenne au cours des dix dernières années (2009-2018)<sup>28</sup>. Pour cela, nous avons exploité les différentes publications au *Journal officiel de l'Union européenne* qui rythment la vie d'une enquête, de l'« avis d'ouverture » au « règlement d'exécution » final<sup>29</sup>.

26. Parlement européen, « Balanced and Fairer World Trade Defence. EU, US and WTO Perspectives », papier commandé par la Commission du commerce international du Parlement européen à l'occasion d'un séminaire organisé par la Direction générale des politiques externes de l'Union, juin 2019 ([www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2019/603480/EXPO\\_STU\(2019\)603480\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2019/603480/EXPO_STU(2019)603480_EN.pdf)).

27. Étude citée in *ibid.*

28. Notons que les données examinées à présent sont des données de flux (nouvelles enquêtes ouvertes) et non plus de stock (cas en vigueur) comme dans le paragraphe précédent.

29. L'ouverture d'une enquête antidumping ou antisubventions par la Commission européenne donne systématiquement lieu à la publication d'un « avis d'ouverture » au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Sans présager de leurs conclusions à ce stade, les dernières enquêtes antidumping et antisubventions de l'Union européenne se sont concentrées essentiellement sur deux secteurs à forte intensité capitalistique (la sidérurgie et la chimie, avec respectivement 37 et 31 % des nouvelles enquêtes) et ont visé majoritairement des importations en provenance de Chine et d'Inde (voir en annexe les données détaillées). Par ailleurs, la montée en puissance de l'instrument antisubventions évoquée précédemment est confirmée, à la fois en nombre absolu de cas et de marchandises couvertes par les droits de douane (voir annexe). On remarque toutefois que la majorité (69 %) de ces procédures antisubventions font l'objet d'une procédure antidumping parallèle. Deux éléments d'explication peuvent être avancés. D'une part, les enquêtes antisubventions sont en règle générale plus exigeantes. Il est de fait très rare de voir une enquête concerner plusieurs pays en même temps alors que cela est fréquent en matière d'antidumping. D'autre part, les autorités peuvent avoir intérêt à mener une procédure antidumping parallèle afin d'instaurer des droits de douane supplémentaires si elles réalisent *a posteriori* que les droits compensateurs de la procédure antisubventions ne couvrent pas complètement le différentiel de prix établi par la méthodologie antidumping.

Le tableau de la page suivante dresse le bilan et résume la durée des enquêtes précitées. Le pourcentage de procédures antidumping et antisubventions débouchant sur l'instauration de mesures définitives<sup>30</sup> est similaire, autour de 60 %. Dans ces cas-là, les procédures antisubventions ont en règle générale tendance à être plus courtes que les procédures antidumping. Pour les cas n'entraînant pas de mise en place de droits de douane définitifs, on constate que 60 à 70 % des enquêtes sont closes avant la publication des conclusions de la Commission européenne suite au retrait de la plainte par le ou les industriels européen(s) concerné(s). La raison de ces retraits n'est malheureusement jamais connue, même si on peut raisonnablement supposer que les industriels procèdent ainsi lorsqu'ils anticipent une issue de la procédure défavorable<sup>31</sup>.

30. Il s'agit de droits antidumping pour la procédure antidumping et de droits compensateurs pour la procédure antisubventions.

31. En effet, la Commission européenne a systématiquement décidé de clore l'enquête suite au retrait de la plainte dans les cas en question, alors qu'elle aurait été tenue de la poursuivre si l'existence d'un préjudice avait été avérée.

**Bilan des procédures antidumping et antisubventions ouvertes  
par la Commission européenne de janvier 2009 à fin novembre 2019**

	Antidumping			Antisubventions		
<b>Nouvelles procédures ouvertes depuis 2009</b>	<b>85</b>			<b>29</b>		
clôturées	79			25		
en cours	6			4		
<b>Instauration de mesures définitives</b>	<b>61 %</b>			<b>56 %</b>		
<b>Non-instauration de mesures définitives</b>	<b>39 %</b>			<b>44 %</b>		
suite au retrait de la plainte par le(s) plaignant(s)	27 %			28 %		
en l'absence de préjudice ou de lien de causalité établi(s) par la Commission européenne	13 %			16 %		
<b>Avis du comité du Conseil européen</b>						
conformes à l'avis	65 %			73 %		
pas d'avis	35 %			27 %		
	Moy.	Min.	Max.	Moy.	Min.	Max.
<b>Durée des procédures (en jours)</b>	<b>398</b>	<b>245</b>	<b>455</b>	<b>366</b>	<b>167</b>	<b>393</b>
conditionnellement à l'instauration de mesures définitives	438	338	455	383	369	392
conditionnellement à la non-instauration de mesures définitives	335	245	438	345	167	393

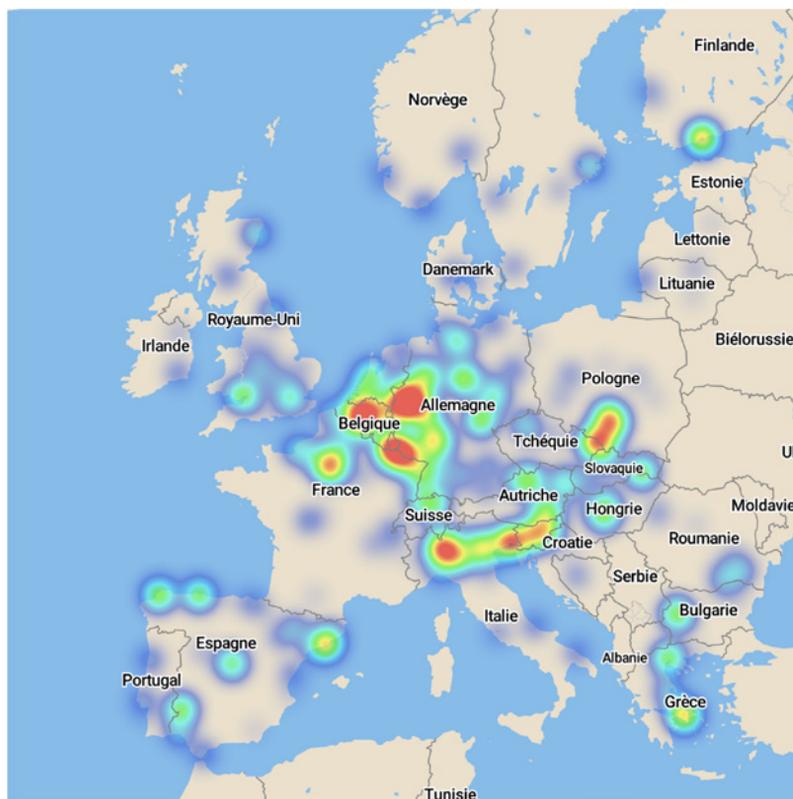
Source : Fondation pour l'innovation politique ; données *Journal officiel de l'Union européenne*.

**Une répartition géographique des entreprises plaignantes très inégale.** À ce stade, nous avons souhaité en savoir davantage sur les entreprises ayant recours aux instruments de défense commerciale. En particulier, quelles sont-elles et où sont-elles localisées sur le territoire européen ? Dans cette optique, nous avons recensé toutes les entreprises nommément citées comme plaignantes dans les nouveaux cas antidumping et antisubventions de ces dix dernières années. Nous avons ensuite géolocalisé, à l'aide du moteur de Google Maps, le siège social de chacune de ces entreprises (en s'assurant qu'il s'agissait d'un bon proxy du principal lieu de production), puis utilisé le logiciel de cartographie Mapbox pour construire grâce à ces données une carte de chaleur<sup>32</sup>. Celle-ci met clairement en évidence une répartition très inégale des plaignants sur le territoire avec une forte concentration dans quelques régions comme la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Sarre en Allemagne, la Flandre en Belgique, la Vénétie en Italie et la province de Madrid en Espagne.

32. Certaines entreprises apparaissant dans plusieurs cas, nous en avons tenu compte en leur affectant le coefficient correspondant.



## Localisation des sièges sociaux des entreprises plaignantes citées notamment ou membres d'une association européenne représentant leurs intérêts



Sources : Fondation pour l'innovation politique ; données *Journal officiel de l'Union européenne*, Google Maps, Mapbox, OpenStreetMap.

Les cas de la France et de l'Allemagne invitent à nuancer le discours habituel sur la capture du régulateur. En effet, alors que la France a tendance à être politiquement pro-défense commerciale, les industriels français semblent relativement peu représentés dans les cas ouverts par la Commission européenne<sup>33</sup>. À l'inverse, l'Allemagne qui a longtemps eu une position de principe anti-défense commerciale, voit ses industriels très bien représentés avec 330 occurrences contre seulement 91 en France sur la période étudiée. Quoiqu'il en soit, notons le rôle manifestement essentiel des associations européennes de producteurs dans la constitution et la remontée des plaintes

33. Seulement cinq entreprises basées en France apparaissent nommément dans les cas, contre sept en Italie, huit en Espagne, et onze en Allemagne. Si l'on considère le nombre total d'occurrences en intégrant les entreprises membres des associations européennes déposant les plaintes, on dénombre 91 cas en France, contre 147 en Espagne, 153 en Italie et plus du triple (330) en Allemagne (se référer à l'annexe pour plus de détails).

au niveau de la Commission européenne. L'association Eurofer représentant les producteurs européens d'acier est, à elle seule, à l'origine de 18 % des nouvelles plaintes ouvertes au cours de ces dix dernières années<sup>34</sup>.

**Associations européennes de producteurs à l'origine des cas ouverts par la Commission européenne en 2009-2018**

Associations	Nombre d'occurrences	% du nombre total de cas
Association européenne des producteurs d'acier (Eurofer)	19	18
Committee of PET Manufacturers in Europe (CPME)	4	4
European Industrial Fasteners Institute (EIFI)	4	4
European Biodiesel Board (EBB)	4	4
Conseil européen de l'industrie chimique (Cefic)	3	3
Confédération des industries européennes du papier (CEPI)	3	3
EU ProSun Glass	3	3
Association of European ferro-alloys producers (Euroalliages)	3	3
European Bicycle Manufacturers Association (EBMA)	3	3
European Ceramic Industry Association (EBMA)	2	2
European Ceramic Industry Association (Cerame-Unie/CET)	2	2
European Man-Made Fibres Association (CIRFS)	2	2
European Renewable Ethanol (ePURE)	2	2
EU ProSun	2	2
Association européenne des métaux (Eurométaux)	2	2
European Glass Fibre Producers Association (APFE)	2	2
European Carbon and Graphite Association (ECGA)	1	1
Association of European Wheel Manufactures (EUWA)	1	1
Fertilizers Europe	1	1
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>56</b>

Source : Fondation pour l'innovation politique ; données *Journal officiel de l'Union européenne*.

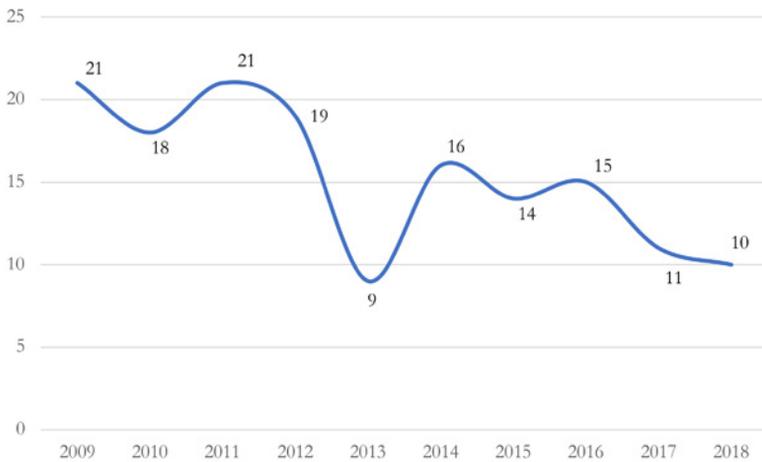
D'autres statistiques auraient pu venir enrichir cet éclairage, notamment sur la taille exacte des entreprises protégées, le nombre de plaintes déposées par des industriels européens auprès de la Commission européenne ne débouchant pas sur l'ouverture d'une enquête et les positions du Conseil européen durant les procédures d'examen. À ce jour, celles-ci restent malheureusement confidentielles. Concernant les positions du Conseil européen, les règlements

34. Compte tenu du nombre de cas attribuables à Eurofer, la carte de chaleur a tendance à faire ressortir de façon disproportionnée les entreprises membres de cette association. Aussi, le lecteur pourra se référer à l'annexe pour examiner une carte de chaleur excluant les cas Eurofer.

d'exécution de la Commission européenne indiquent simplement si la position adoptée est « conforme à l'avis du comité » composé des représentants des États membres ou si ce dernier n'a « pas émis d'avis ». Le comité n'émet pas d'avis dans près un tiers des cas. Il est en revanche impossible de savoir dans quelle mesure les discussions et éventuelles objections formulées en son sein ont influencé la position finale de la Commission européenne – laquelle est *de facto* toujours tributaire de l'avis du comité qui décide en dernier ressort.

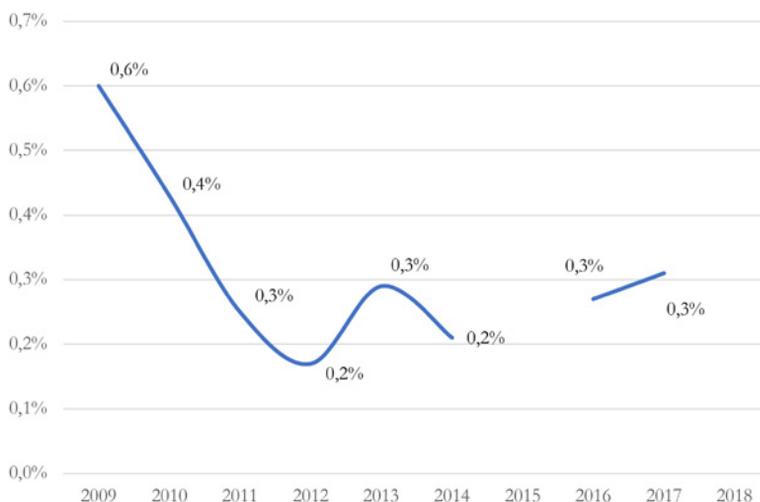
**Un essoufflement de la défense commerciale européenne ?** Pour conclure, deux tendances peuvent être mises en avant : d'une part, la baisse du nombre de nouvelles enquêtes (antidumping et antisubventions) ouvertes par la Commission européenne sur la période 2009-2018 ; d'autre part, la diminution de la part des importations de l'Union européenne affectées par des droits antidumping ou compensateurs. Faut-il s'en inquiéter ? Si la réponse à cette question n'a rien d'évident, cela interpelle à l'heure où les Américains renforcent clairement leur arsenal de défense comme nous avons pu le constater.

**Nouvelles enquêtes antidumping et antisubventions ouvertes par la Commission européenne (en excluant les réouvertures d'enquêtes passées)**



Source : *Journal officiel de l'Union européenne*.

### Part des importations totales dans l'Union européenne affectées par des droits antidumping et antisubventions



Source : Rapports annuels de la Commission européenne au Conseil européen et au Parlement européen sur les activités antidumping, antisubventions et de sauvegarde de l'Union européenne.

*Note :* Les données des années 2015 et 2018 sont manquantes car non divulguées dans les rapports annuels.

## IV. LES SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELLES DE LA DÉFENSE COMMERCIALE EUROPÉENNE

Afin de comprendre l'interventionnisme relativement plus modéré de l'Union européenne en matière de défense commerciale par rapport aux États-Unis, il convient d'avoir en tête les différences, à la fois réglementaires et institutionnelles, qui existent dans les législations antidumping et antisubventions européennes et américaines.

Une « **surtransposition** » européenne des règles multilatérales (OMC+). Les règles de l'OMC présentées au début de cette note constituent un cadre multilatéral à partir duquel chaque pays doit mettre en place ses propres mécanismes et procédures de défense commerciale. En droit européen, ces

dispositifs sont encadrés par trois règlements<sup>35</sup>, chacun détaillant la procédure relative à un instrument de défense. L'Europe est allée au-delà de ce qui était imposé par l'OMC puisque ces règlements comportent des exigences additionnelles.

Tout d'abord, là où les accords OMC n'exigeaient que trois conditions pour mettre en place une mesure de lutte contre la concurrence déloyale (l'existence avérée d'un dumping ou d'une subvention, d'un préjudice pour l'industrie, et d'un lien causal entre les deux), l'Europe en a ajouté une quatrième, le critère dit d'« intérêt de l'Union ». Celui-ci requiert la prise en compte des intérêts de l'ensemble des parties européennes impliquées, c'est-à-dire non seulement des producteurs de l'Union européenne affectés par la pratique de concurrence déloyale, mais aussi des importateurs, des industriels des filières amont et aval ainsi que des consommateurs finaux. Dans les faits, une pratique déloyale pénalise systématiquement les industriels européens produisant la marchandise importée, mais favorise à coup sûr les industriels et consommateurs européens achetant cette même marchandise puisque son prix est inférieur à celui qui prévaudrait autrement. En vertu de ce quatrième critère, la direction générale du commerce de la Commission européenne chargée des enquêtes antidumping et antisubventions doit donc évaluer les impacts de l'instauration d'une éventuelle mesure de défense sur tous ces acteurs, et en déduire si celle-ci serait ou non dans l'intérêt de l'Union européenne.

En outre, l'Europe a instauré la « règle du droit moindre », selon laquelle les instruments de lutte contre la concurrence déloyale doivent taxer les produits « dumpés » ou subventionnés à hauteur du préjudice subi par l'industrie européenne, plutôt qu'au taux réel de dumping ou de subvention pratiqué. Cela signifie dans les faits qu'on imposera un droit de douane plus faible, s'appuyant sur l'estimation du dommage subi par les entreprises plaignantes, et non sur le niveau objectif de dumping. Cette règle a été introduite afin de ne pas taxer la part du dumping ne distordant pas la concurrence, et de protéger ainsi les intérêts des consommateurs.

Les instruments de défense commerciale de l'Union européenne ont fait l'objet d'une modernisation en 2018<sup>36</sup>. La règle du droit moindre a été supprimée dans les cas antisubventions ainsi que dans certains cas antidumping. En sus, une nouvelle méthodologie de calcul permet de mieux traiter les cas de dumping

35. Règlement du 11 mars 2015 relatif au régime commun applicable aux importations (mesures de sauvegarde), règlement du 8 juin 2016 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping et règlement du 8 juin 2016 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet de subventions. Les deux derniers textes ont été modifiés depuis.

36. Voir Commission européenne, « The EU's new trade defence rules and first country report », fiche d'information, 20 décembre 2017 [[https://europa.eu/rapid/press-release-MEMO-17-5377\\_en.htm](https://europa.eu/rapid/press-release-MEMO-17-5377_en.htm)] et « L'Union modernise ses instruments de défense commerciale », fiche d'information, 23 janvier 2018 [[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO\\_18\\_396](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO_18_396)].

en provenance de pays tiers n'ayant pas une économie de marché<sup>37</sup>. Enfin, les délais d'instruction des dossiers ont été légèrement raccourcis, et le dispositif destiné à faciliter l'accès des PME à la défense commerciale a été renforcé<sup>38</sup>. En dépit de ces récents assouplissements, l'Union européenne conserve une forme de « surtransposition » des conditions OMC. Cet état de fait résulte d'un compromis entre États membres qui, comme nous l'avons vu, n'accordent pas tous la même importance à la nécessité d'une défense commerciale en fonction de leurs intérêts économiques et de leurs cultures politiques.

De leur côté, les États-Unis ne s'embarrassent pas de ces règles additionnelles. Pis, de nombreux litiges à l'OMC sont liés aux méthodes discrétionnaires de calcul des marges de dumping de l'administration américaine. Ainsi, le problème le plus souvent contesté devant l'OMC est la pratique américaine dite du *zeroing*. Cette technique permet d'écarter ou de réduire à zéro les marges de dumping négatives dans le calcul de la marge moyenne sur une période donnée<sup>39</sup>. En conséquence, elle conduit les États-Unis à trouver des marges de dumping plus grandes que celles de leurs homologues étrangers dans pratiquement tous les cas faisant l'objet d'une enquête, et donc à instaurer des droits antidumping plus importants. Des chercheurs estiment qu'environ 25 % des affaires antidumping en cours aux États-Unis auraient abouti à la conclusion d'une absence de dumping si la méthode du *zeroing* n'avait pas été utilisée<sup>40</sup>. Parallèlement, une autre étude montre que l'évolution des méthodes discrétionnaires (*zeroing* et autres) appliquées par l'administration américaine est la raison principale pour laquelle les marges de dumping constatées dans les enquêtes américaines sont passées en moyenne de 15 à 60 % entre 1980 et 2000<sup>41</sup>. Ces éléments invitent à prendre du recul quant à la pertinence de reproduire le modèle américain en Europe. Il se pourrait que les États-Unis soient relativement plus proactifs que l'Union européenne en matière de défense commerciale pour de mauvaises raisons.

37. En permettant notamment à la Commission européenne, pour certains intrants, de calculer le prix de marché à partir de pays tiers comparables.

38. Un service spécial d'assistance a été créé en 2004 par la Commission européenne pour aider les PME à surmonter les défis spécifiques auxquels elles peuvent être confrontées durant les enquêtes de défense commerciale en raison de leurs ressources limitées et de leur fragmentation sur le territoire européen. En 2018, une page Web dédiée a été créée par la Commission européenne afin de rassembler divers conseils aux entreprises et un guide spécifique à l'attention des PME a été mis en ligne.

39. Concrètement, cela signifie que toutes les opérations dans lesquelles le prix du produit sur le marché d'exportation est supérieur au prix sur le marché national sont négligées, ce qui a naturellement pour effet de biaiser à la baisse la moyenne des prix pratiqués sur le marché d'exportation.

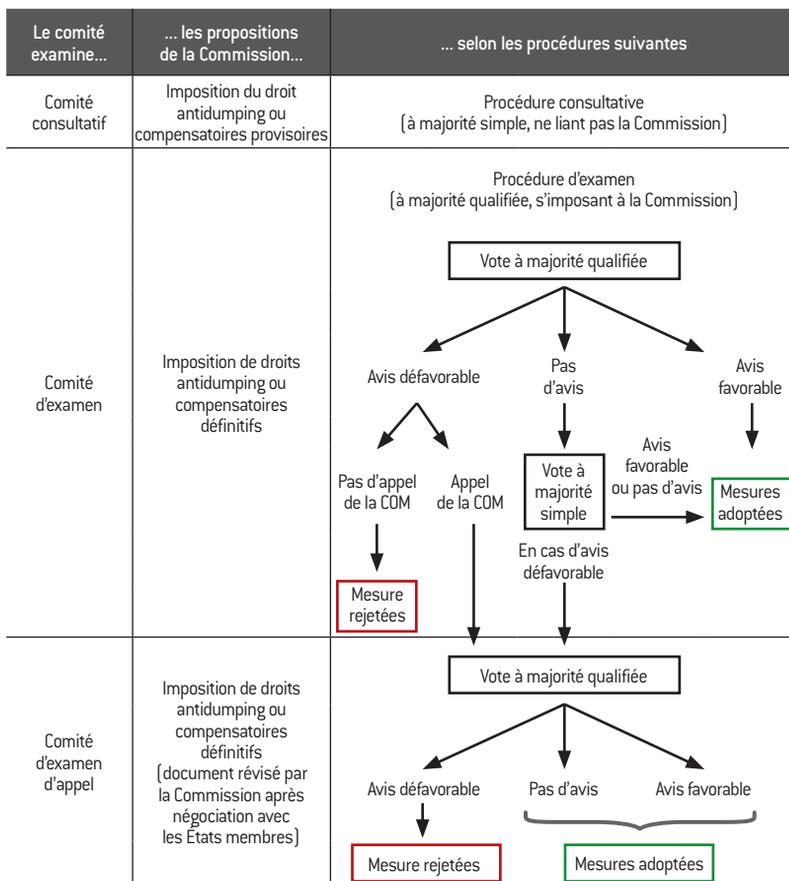
40. Chad P. Bown et Thomas J. Prusa, « U.S. Antidumping: Much Ado About Zeroing », in Will Martin et Aaditya Mattoo (dir.), *Unfinished Business? The WTO's Doha Agenda*, par, CEPR-The World Bank, 2011, p. 355-392 ([www.chadpbown.com/wp-content/uploads/2019/01/Bown-Prusa-2011-in-Martin-Mattoo.pdf](http://www.chadpbown.com/wp-content/uploads/2019/01/Bown-Prusa-2011-in-Martin-Mattoo.pdf)).

41. Bruce A. Blonigen, « Evolving Discretionary Practices of U.S. Antidumping Activity », *Canadian Journal of Economics*, vol. 39, n° 3, p. 874-900, août 2006.

**Un fonctionnement institutionnel différent.** Après avoir examiné les différences réglementaires qui existent entre l'Union européenne et les États-Unis, arrêtons-nous sur les différences institutionnelles. Dans l'Union européenne, deux institutions sont à l'œuvre en matière de défense commerciale : le Conseil européen et la Commission européenne. Comme nous allons le voir, la procédure se caractérise par un contrôle étroit du Conseil sur la Commission. En pratique, la Direction générale du commerce de la Commission européenne est chargée de mener, seule, les enquêtes. Un comité consultatif, composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission européenne qui n'a pas de droit de vote, est sollicité à intervalles réguliers pendant ces enquêtes. Dans le cas d'une nouvelle enquête, le comité ne peut, à ce stade de la procédure, que donner son opinion sur la pertinence des mesures antidumping ou compensatoires provisoires. Du point de vue de la Commission européenne, cette étape est donc purement consultative dans la mesure où elle est libre de procéder comme elle l'entend. En revanche, la Commission européenne doit, avant d'imposer des droits définitifs, soumettre au Conseil européen une proposition de règlement d'exécution. Cette procédure d'examen s'impose à la Commission et son issue est déterminée par un vote des représentants des États membres à la majorité qualifiée<sup>42</sup>. La Commission n'est par ailleurs pas en mesure de mettre un terme à une procédure d'enquête sans l'approbation du Conseil européen. En cas de rejet de sa proposition, la Commission européenne peut faire appel de cette décision. S'ouvre alors une nouvelle phase de négociation avec les États membres à plus haut niveau. Celle-ci débouche en principe sur une nouvelle proposition de règlement, laquelle est approuvée ou rejetée définitivement par un vote à la majorité qualifiée (voir le schéma de la page suivante pour un résumé de l'ensemble de la procédure institutionnelle européenne).

42. Notons que cette procédure s'applique aussi pour l'extension de mesures antidumping ou antisubventions existantes.

**Schéma de la procédure décisionnelle européenne dans les cas antidumping et antisubventions**



Source : Fondation pour l'innovation politique.

Aux États-Unis, deux institutions sont également à l'œuvre mais leur rôle respectif diffère sensiblement de ce que l'on connaît dans l'Union européenne. Le département du gouvernement fédéral chargé du commerce et de l'industrie (U.S. Department of Commerce) *via* son administration, l'International Trade Administration (ITA), est chargé d'établir la présence d'une pratique de dumping ou de subventionnement ainsi que la marge de dumping ou le montant de la subvention associés, tandis que l'analyse relative à l'existence d'un préjudice et d'un lien de causalité relève d'une agence indépendante, l'International Trade Commission (ITC) composée de six commissaires nommés par le président des États-Unis et confirmés par le Sénat pour un

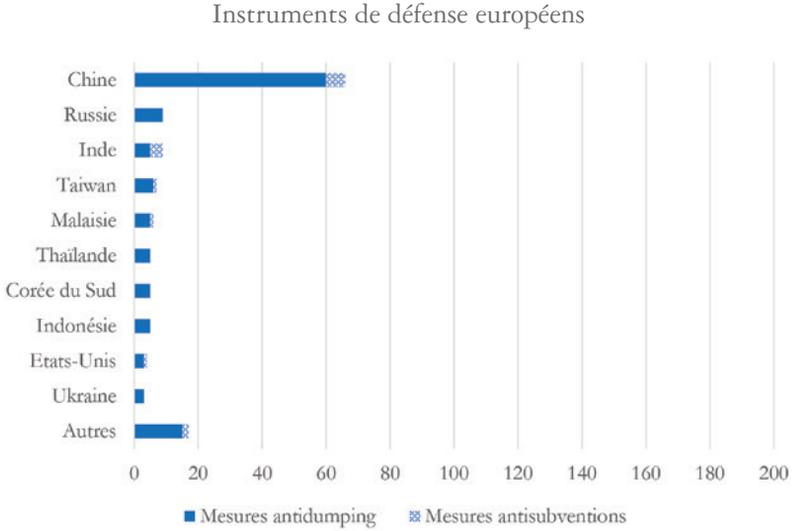
mandat non renouvelable de neuf ans. La loi prévoit que les entreprises doivent simultanément déposer leurs plaintes auprès des services compétents des deux institutions. Il est intéressant de remarquer que l'ITC a, en tant qu'agence indépendante, des prérogatives importantes. Si sa détermination relative à l'existence d'un préjudice probable est négative durant la phase préliminaire d'enquête, cette dernière est automatiquement close. Autrement dit, l'ITA du Department of Commerce ne peut poursuivre son travail qu'avec l'aval de l'ITC. De même, à l'issue de la phase finale d'enquête, le secrétaire américain du Commerce ne peut valider l'instauration de droits antidumping ou compensateurs que si l'ITC confirme l'existence d'un préjudice avéré<sup>43</sup>. En somme, les autorités compétentes américaines se partagent le traitement des enquêtes avec des rôles bien distincts, à l'inverse du modèle européen où la Direction générale du commerce assume toute la charge de travail. L'ITC paraît en outre moins soumise à la discrétion politique que la Commission européenne, dont la totalité du travail dépend de l'approbation finale du Conseil européen. Il n'est de fait pas exclu que l'interventionnisme plus modéré de l'Union européenne en matière de défense commerciale tire sa source des divisions idéologiques qui mine l'unité du comité du Conseil européen. Nous reviendrons sur ce point dans nos recommandations.

À la lumière des précédentes analyses, il nous semble que l'Union européenne pourrait faire preuve d'une plus grande fermeté dans la répression des pratiques anticoncurrentielles de ses partenaires commerciaux. Compte tenu du mode de fonctionnement de l'économie chinoise et du faible nombre de droits compensateurs en vigueur en Europe, il y a fort à parier que la majeure partie des subventions chinoises passent actuellement sous le radar des autorités. Or, à la fermeté de la politique de concurrence au sein d'une zone économique donnée, doit en principe répondre celle de sa défense commerciale à ses frontières, de façon à maintenir des incitations à produire sur le territoire en question. Dès lors, on peut se demander si les entreprises européennes sont suffisamment protégées, ou du moins comment les protéger davantage. Cet enjeu sera celui de la troisième – et dernière – note de cette série.

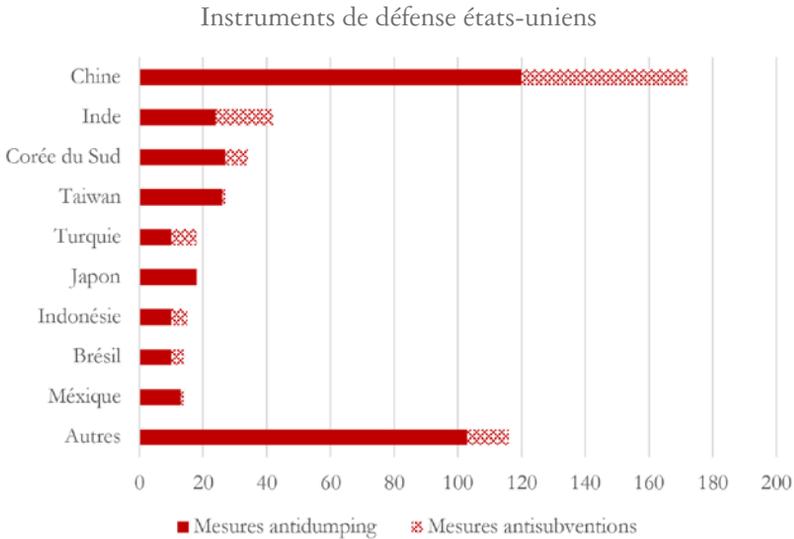
43. Voir United States International Trade Commission, « Understanding antidumping & countervailing duty investigations » [[www.usitc.gov/press\\_room/usad.htm](http://www.usitc.gov/press_room/usad.htm)].

## ANNEXES

Cibles géographiques des instruments de défense,  
en nombre de mesures en vigueur fin 2018



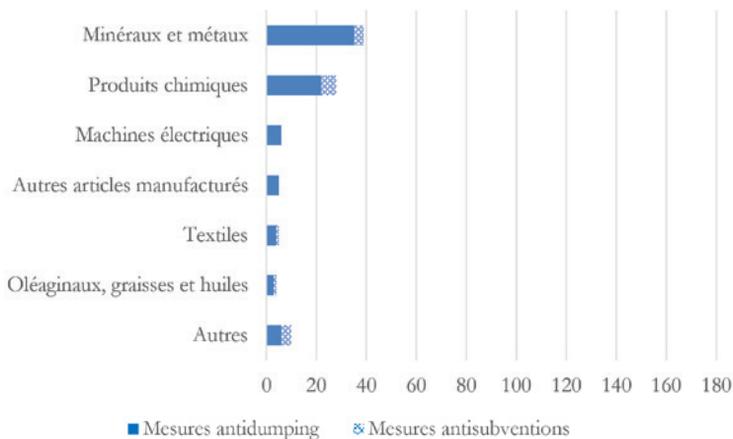
Source : Fondation pour l'innovation politique ; données OMC.



Source : Fondation pour l'innovation politique ; données OMC.

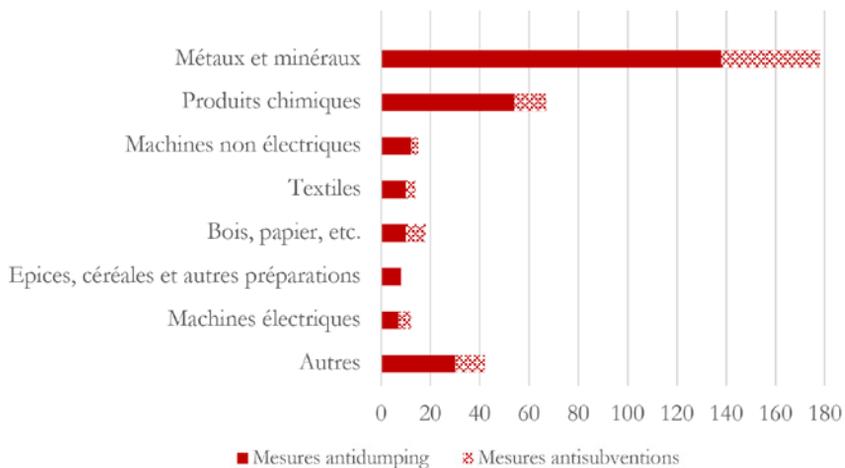
**Cibles sectorielles des instruments de défense,  
en nombre de mesures en vigueur fin 2018**

Instruments de défense européens



Source : Fondation pour l'innovation politique; données OMC.

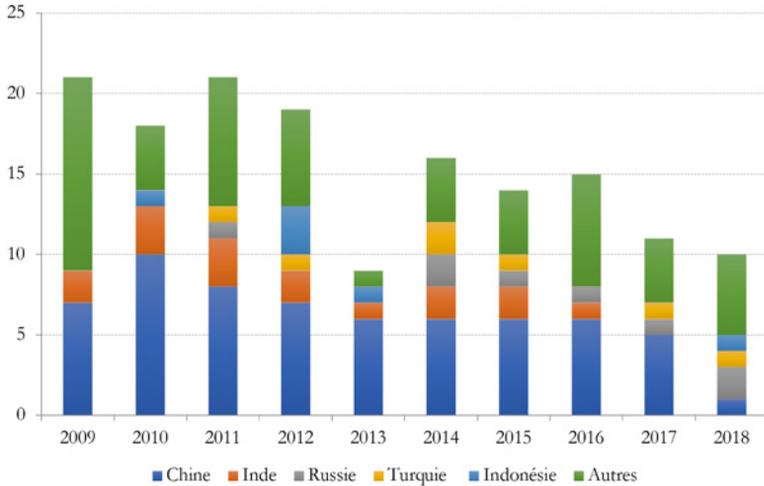
Instruments de défense états-uniens



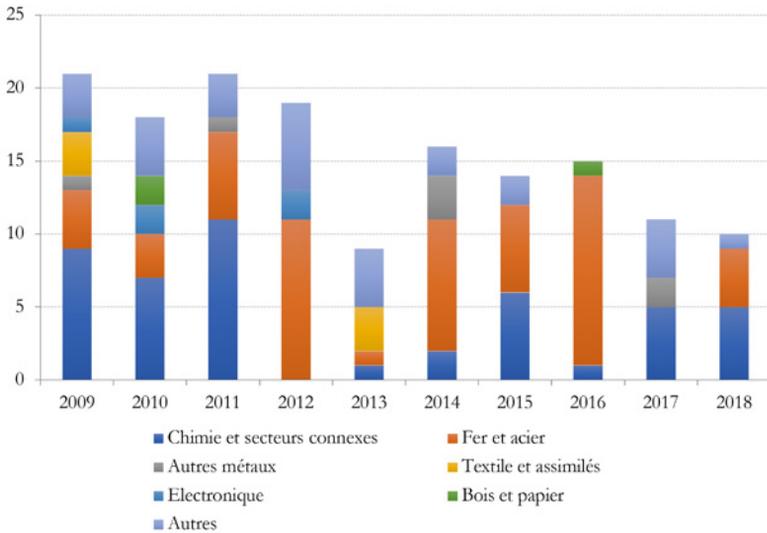
Source : Fondation pour l'innovation politique; données OMC.

**Ventilation géographique et sectorielle des nouveaux cas antidumping et antisubventions ouverts par la Commission européenne ces dix dernières années**

Les cinq premiers pays exportateurs ciblés par les enquêtes ouvertes par la Commission européenne au cours des dix dernières années sont, dans l'ordre décroissant, la Chine (41 % des nouvelles enquêtes), l'Inde (11 %), la Russie (5 %), la Turquie (4,5 %) et l'Indonésie (4 %).

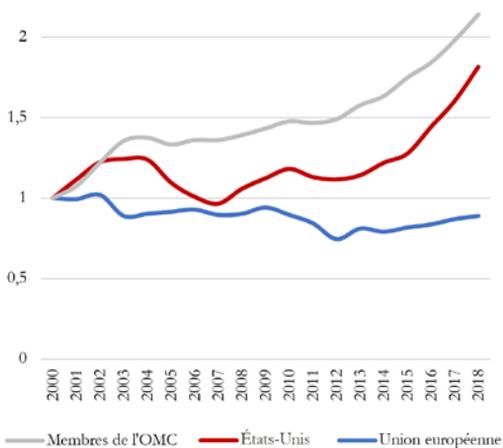


Source : Fondation pour l'innovation politique ; données OMC.



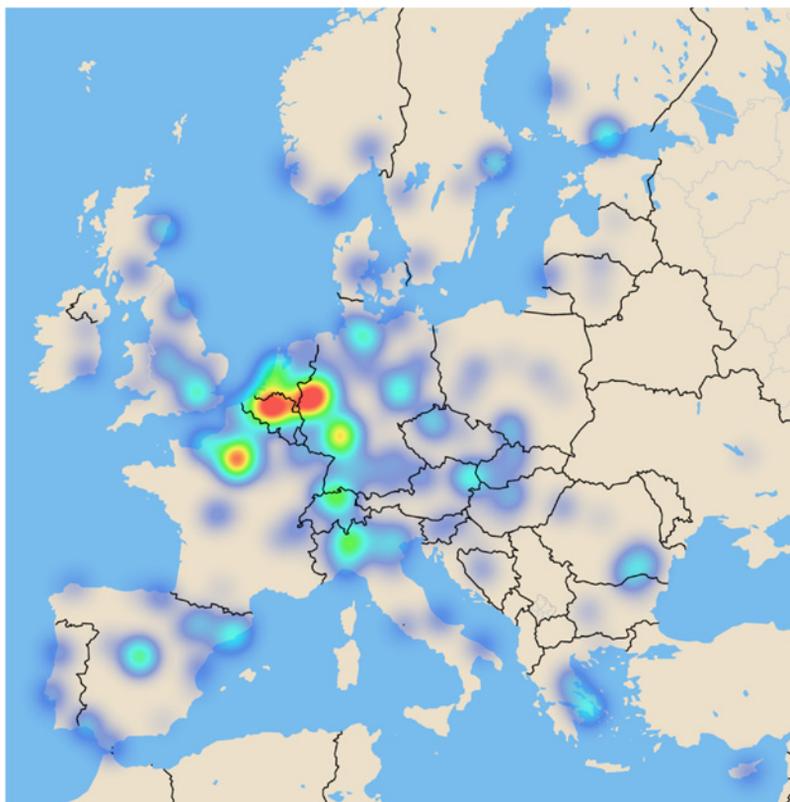
Sources : Fondation pour l'innovation politique ; données *Journal officiel de l'Union européenne*.

**Instruments de défense commerciale : nombre de mesures en vigueur par pays importateur (base 1 en 2000)**



Source : Fondation pour l'innovation politique ; données OMC.

**Localisation des sièges sociaux des entreprises plaignantes citées nommément ou membres d'une association européenne représentant leurs intérêts, en excluant Eurofer**



Sources : Fondation pour l'innovation politique ; données *Journal officiel de l'Union européenne*, Google Maps, Mapbox, OpenStreetMap.

Localisation du siège social des entreprises plaignantes citées nommément dans les enquêtes antidumping et antisubventions ouvertes par la Commission européenne au cours des dix dernières années

Pays	Nombre de sociétés distinctes	Nombre d'occurrences total
Allemagne	11	13
Italie	7	11
Espagne	8	11
Belgique	4	7
<b>France</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
Pays-Bas	3	3
Slovénie	2	3
Royaume-Uni	3	3
Hongrie	2	2
Luxembourg	1	2
Autriche	1	1

Source : Fondation pour l'innovation politique ; données *Journal officiel de l'Union européenne*.

Localisation du siège social des entreprises plaignantes citées nommément ou étant membres d'associations européennes à l'origine des plaintes antidumping et antisubventions ouvertes par la Commission européenne au cours des dix dernières années

Pays	Nombre de sociétés distinctes	Nombre d'occurrences total
Allemagne	81	330
Italie	30	153
Espagne	35	147
<b>France</b>	<b>34</b>	<b>91</b>
Belgique	27	82
Royaume-Uni	23	72
Grèce	10	59
Pologne	10	55
Autriche	8	54
République tchèque	8	50
Pays-Bas	20	44

Source : Fondation pour l'innovation politique ; données *Journal officiel de l'Union européenne*.





*L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)*  
*Politique de concurrence et industrie européenne*

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 60 pages

*L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)*  
*Les pratiques anticoncurrentielles étrangères*

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 64 pages

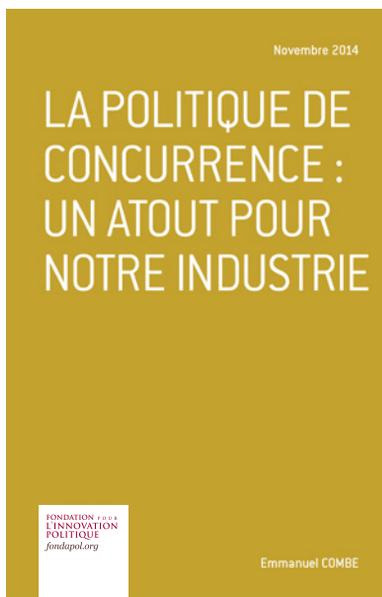
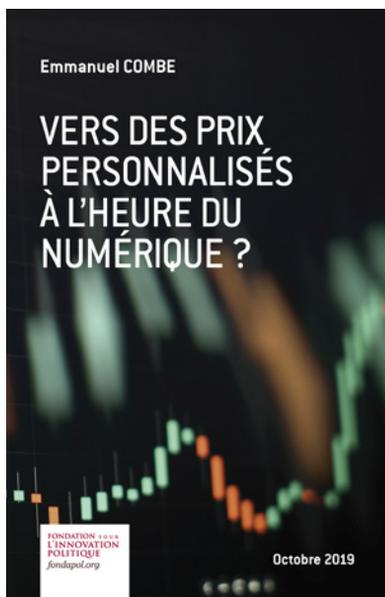
*L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)*  
*Défendre l'économie européenne par la politique commerciale*

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 76 pages



*Les géants du numérique (1) : magnats de la finance*  
Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 80 pages

*Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?*  
Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 84 pages



*Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?*

Emmanuel Combe, 28 octobre 2019, 68 pages

*La politique de concurrence : un atout pour notre industrie*

Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

*Le low cost, une révolution économique et démocratique*

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

*Pouvoir d'achat : une politique*

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages



# NOS PUBLICATIONS

*L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)  
Défendre l'économie européenne par la politique commerciale*

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon,  
novembre 2019, 76 pages

*L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)  
Les pratiques anticoncurrentielles étrangères*

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon,  
novembre 2019, 64 pages

*L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)  
Politique de concurrence et industrie européenne*

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon,  
novembre 2019, 60 pages

*Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019*

Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019, 80 pages

*Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?*

Emmanuel Combe, octobre 2019, 68 pages

*2022 le risque populiste en France*

Un indicateur de la protestation électorale  
Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages

*La cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »*

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 72 pages

*1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne*

Stéphane Courtois, septembre 2019, 76 pages

*Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1<sup>er</sup> septembre 2019*

Patrick Moreau, septembre 2019, 46 pages

*Campements de migrants sans-abri :  
comparaisons européennes et recommandations*

Julien Damon, septembre 2019, 68 pages

*Vox, la fin de l'exception espagnole*

Astrid Barrio, août 2019, 56 pages

*Élections européennes 2019. Le poids des électeurs  
comparé au poids électoral des groupes parlementaires*

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage  
et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

*Allô maman bobo (2). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement*

Nelly Garnier, juillet 2019, 64 pages

*Allô maman bobo (1). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement*

Nelly Garnier, juillet 2019, 68 pages

*L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante*

Marcel Kuntz, juin 2019, 60 pages

*Démocraties sous tension*

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,  
volume I, Les enjeux, 156 pages ; volume II, Les pays, 120 pages  
Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

***La longue gouvernance de Poutine***

Vladislav Sourkov, mai 2019, 52 pages

***Politique du handicap : pour une société inclusive***

Sophie Cluzel, avril 2019, 44 pages

***Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF***

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 64 pages

***Un an de populisme italien***

Alberto Toscano, mars 2019, 56 pages

***Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste***

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 72 pages

***Une civilisation électrique (2). Vers le réenchantement***

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

***Une civilisation électrique (1). Un siècle de transformations***

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

***Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention***

Jacques Percebois, février 2019, 64 pages

***Vers une société post-carbone***

Patrice Geoffron, février 2019, 60 pages

***Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique***

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 48 pages

***Innovation politique 2018 (tome 2)***

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 544 pages

***Innovation politique 2018 (tome 1)***

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 472 pages

***L'opinion européenne en 2018***

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

***La contestation animaliste radicale***

Eddy Fougier, janvier 2019, 56 pages

***Le numérique au secours de la santé***

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 60 pages

***Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise***

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2018, 204 pages

***Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe***

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 52 pages

***La crise orthodoxe (2). Les convulsions, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours***

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

***La crise orthodoxe (1). Les fondations, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle***

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

***La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance***

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 56 pages

***Le christianisme et la modernité européenne (2).******Comprendre le retour de l'institution religieuse***

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

***Le christianisme et la modernité européenne [1].***

***Récuser le déni***

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

***Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins***

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 84 pages

***L'avenir de l'hydroélectricité***

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 64 pages

***Retraites : Leçons des réformes italiennes***

Michel Martone, novembre 2018, 48 pages

***Les géants du numérique [2] : un frein à l'innovation ?***

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 84 pages

***Les géants du numérique [1] : magnats de la finance***

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 80 pages

***L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux***

Aifang Ma, novembre 2018, 60 pages

***Alternative für Deutschland : établissement électoral***

Patrick Moreau, octobre 2018, 72 pages

***Les Français jugent leur système de retraite***

Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018, 28 pages

***Migrations : la France singulière***

Didier Leschi, octobre 2018, 56 pages

***La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan***

Hugues Hourdin, octobre 2018, 52 pages

Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang

***Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...***

AJC Europe et la Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018, 72 pages

***Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration***

Johan Martinsson, septembre 2018, 64 pages

***Les Suédois et l'immigration [2] : fin du consensus ?***

Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

***Les Suédois et l'immigration [1] : fin de l'homogénéité ?***

Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

***Éthiques de l'immigration***

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 56 pages

***Les addictions chez les jeunes [14-24 ans]***

Fondation pour l'innovation politique, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

***Villes et voitures : pour une réconciliation***

Jean Coldefy, juin 2018, 60 pages

***France : combattre la pauvreté des enfants***

Julien Damon, mai 2018, 48 pages

***Que pèsent les syndicats ?***

Dominique Andolfatto, avril 2018, 56 pages

***L'élan de la francophonie : pour une ambition française [2]***

Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

***L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin [1]***

Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

***L'Italie aux urnes***

Sofia Ventura, février 2018, 44 pages

***L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous***

Serge Soudoplatoff, février 2018, 60 pages

***L'innovation à l'ère du bien commun***

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 64 pages

***Libérer l'islam de l'islamisme***

Mohamed Louizi, janvier 2018, 84 pages

***Gouverner le religieux dans un état laïc***

Thierry Rambaud, janvier 2018, 56 pages

***Innovation politique 2017 (tome 2)***

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 492 pages

***Innovation politique 2017 (tome 1)***

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 468 pages

***Une « norme intelligente » au service de la réforme***

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 44 pages

***Autriche : virage à droite***

Patrick Moreau, novembre 2017, 52 pages

***Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage***

Faÿçal Hafied, novembre 2017, 76 pages

***Où va la démocratie ?***

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

***Violence antisémite en Europe 2005-2015***

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 48 pages

***Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne***

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 52 pages

***Marché du travail : pour la réforme !***

Faÿçal Hafied, juillet 2017, 64 pages

***Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie***

Farid Gueham, juillet 2017, 68 pages

***Notre-Dame-des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés***

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 56 pages

***France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances***

Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 44 pages

***Dettes publiques : la mesurer, la réduire***

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 52 pages

***Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière***

Julien Damon, avril 2017, 52 pages

***Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle***

Olivier Faron, avril 2017, 48 pages

***Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste : l'Europe démocratique menacée***

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

***Porno addiction : nouvel enjeu de société***

David Reynié, mars 2017, 48 pages

***Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)***

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 72 pages

***Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)***

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 56 pages

***L'actif épargne logement***

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 48 pages

***Réformer : quel discours pour convaincre ?***

Christophe de Voogd, février 2017, 52 pages

***De l'assurance maladie à l'assurance santé***

Patrick Negaret, février 2017, 48 pages

***Hôpital : libérer l'innovation***

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 44 pages

***Le Front national face à l'obstacle du second tour***

Jérôme Jaffré, février 2017, 48 pages

***La République des entrepreneurs***

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 52 pages

***Des startups d'État à l'État plateforme***

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 52 pages

***Vers la souveraineté numérique***

Farid Gueham, janvier 2017, 44 pages

***Repenser notre politique commerciale***

Laurence Daziano, janvier 2017, 48 pages

***Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté***

Julien Damon, décembre 2016, 40 pages

***L'Autriche des populistes***

Patrick Moreau, novembre 2016, 72 pages

***L'Europe face aux défis du pétro-solaire***

Albert Bressand, novembre 2016, 52 pages

***Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN***

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 52 pages

***Innovation politique 2016***

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages

***Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique***

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 68 pages

***Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion***

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

***L'opinion européenne en 2016***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

***L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (xx<sup>e</sup> siècle)***

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

***L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (xix<sup>e</sup> siècle)***

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

***Refonder l'audiovisuel public.***

Olivier Babeau, septembre 2016, 48 pages

***La concurrence au défi du numérique***

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 48 pages

**Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité**

Vincent Tournier, juin 2016, 68 pages

**Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle**

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 48 pages

**La blockchain, ou la confiance distribuée**

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 48 pages

**La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)**

Sylvain Boulouque, mai 2016, 56 pages

**Gouverner pour réformer : éléments de méthode**

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 64 pages

**Les zadistes (2) : la tentation de la violence**

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

**Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme**

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

**Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés**

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 52 pages

**Régionales (1) : vote FN et attentats**

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 60 pages

**Un droit pour l'innovation et la croissance**

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 52 pages

**Le lobbying : outil démocratique**

Anthony Escurat, février 2016, 44 pages

**Valeurs d'islam**

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

**Chiïtes et sunnites : paix impossible ?**

Mathieu Terrier, janvier 2016, 44 pages

**Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme**

Daniel Hurstel, décembre 2015, 44 pages

**Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels**

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 44 pages

**L'opinion européenne en 2015**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

**La noopolitique : le pouvoir de la connaissance**

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 52 pages

**Innovation politique 2015**

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages

**Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant**

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

**Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois**

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

**PME : nouveaux modes de financement**

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 44 pages

**Vive l'automobilisme ! (2). Pourquoi il faut défendre la route**

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 44 pages

***Vive l'automobilisme ! (1). Les conditions d'une mobilité conviviale***  
 Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 40 pages

***Crise de la conscience arabo-musulmane***  
 Malik Bezouh, septembre 2015, 40 pages

***Départementales de mars 2015 (3) : le second tour***  
 Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

***Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour***  
 Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

***Départementales de mars 2015 (1) : le contexte***  
 Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 44 pages

***Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »***  
 Julien Gonzalez, juillet 2015, 44 pages

***Politique économique : l'enjeu franco-allemand***  
 Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 36 pages

***Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain.***  
 François Bazin, juin 2015, 48 pages

***Économie de la connaissance***  
 Idriss J. Aberkane, mai 2015, 48 pages

***Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique***  
 Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 56 pages

***Unir pour agir : un programme pour la croissance***  
 Alain Madelin, mai 2015, 52 pages

***Nouvelle entreprise et valeur humaine***  
 Francis Mer, avril 2015, 32 pages

***Les transports et le financement de la mobilité***  
 Yves Crozet, avril 2015, 32 pages

***Numérique et mobilité : impacts et synergies***  
 Jean Coldefy, avril 2015, 36 pages

***Islam et démocratie : face à la modernité***  
 Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 40 pages

***Islam et démocratie : les fondements***  
 Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 40 pages

***Les femmes et l'islam : une vision réformiste***  
 Asma Lamrabet, mars 2015, 48 pages

***Éducation et islam***  
 Mustapha Cherif, mars 2015, 44 pages

***Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?***  
 Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

***L'islam et les valeurs de la République***  
 Saad Khiari, février 2015, 44 pages

***Islam et contrat social***  
 Philippe Moulinet, février 2015, 44 pages

***Le soufisme : spiritualité et citoyenneté***  
 Bariza Khiari, février 2015, 56 pages

***L'humanisme et l'humanité en islam***  
 Ahmed Bouyerdene, février 2015, 56 pages

**Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?**

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 40 pages

**Coran, clés de lecture**

Tareq Oubrou, janvier 2015, 44 pages

**Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité**

Éric Geoffroy, janvier 2015, 40 pages

**Mémoires à venir**

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

**La classe moyenne américaine en voie d'effritement**

Julien Damon, décembre 2014, 40 pages

**Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes**

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

**L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages**

Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

**La politique de concurrence : un atout pour notre industrie**

Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

**Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton**

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 52 pages

**Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes**

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 40 pages

**Innovation politique 2014**

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

**Énergie-climat : pour une politique efficace**

Albert Bressand, septembre 2014, 56 pages

**L'urbanisation du monde. Une chance pour la France**

Laurence Daziano, juillet 2014, 44 pages

**Que peut-on demander à la politique monétaire ?**

Pascal Salin, mai 2014, 48 pages

**Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014**

Suzanne Baverez et Jean Sènié, mai 2014, 48 pages

**Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France**

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

**L'opinion européenne en 2014**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

**Taxer mieux, gagner plus**

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

**L'État innovant (2) : diversifier la haute administration**

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 44 pages

**L'État innovant (1) : renforcer les think tanks**

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 52 pages

**Pour un new deal fiscal**

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

**Faire cesser la mendicité avec enfants**

Julien Damon, mars 2014, 44 pages

**Le low cost, une révolution économique et démocratique**

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

***Un accès équitable aux thérapies contre le cancer***

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

***Réformer le statut des enseignants***

Luc Chatel, janvier 2014, 8 pages

***Un outil de finance sociale : les social impact bonds***

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 36 pages

***Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance***

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 48 pages

***Les valeurs des Franciliens***

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 36 pages

***Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec***

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages

***Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées***

Charles Beigbeder, juillet 2013, 8 pages

***L'opinion européenne en 2013***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

***La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique***

Laurence Daziano, juillet 2013, 40 pages

***Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs***

Albert Bressand, juillet 2013, 44 pages

***La démobilité : travailler, vivre autrement***

Julien Damon, juin 2013, 44 pages

***Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie***

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 40 pages

***Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France***

Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages

***Les classes moyennes dans les pays émergents***

Julien Damon, avril 2013, 38 pages

***Innovation politique 2013***

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages

***Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies***

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

***Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux***

Robin Rivaton, décembre 2012, 52 pages

***La compétitivité passe aussi par la fiscalité***

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

***Une autre politique monétaire pour résoudre la crise***

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 40 pages

***La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?***

Aldo Cardoso, novembre 2012, 12 pages

***Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...***

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 40 pages

***Youth and Sustainable Development***

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

***La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité***

Francis Charhon, mai / juin 2012, 44 pages

***Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure***

Julien Damon, mai 2012, 40 pages

***Libérer le financement de l'économie***

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

***L'épargne au service du logement social***

Julie Merle, avril 2012, 40 pages

***L'opinion européenne en 2012***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

***Valeurs partagées***

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

***Les droites en Europe***

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

***Innovation politique 2012***

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages

***L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité***

Charles Feuillerade, janvier 2012, 36 pages

***Politique énergétique française [2] : les stratégies***

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 40 pages

***Politique énergétique française [1] : les enjeux***

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 48 pages

***Révolution des valeurs et mondialisation***

Luc Ferry, janvier 2012, 36 pages

***Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?***

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 36 pages

***La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser***

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 36 pages

***L'hospitalité : une éthique du soin***

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 32 pages

***12 idées pour 2012***

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

***Les classes moyennes et le logement***

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

***Réformer la santé : trois propositions***

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

***Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008***

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

***La responsabilité***

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

***Le vote des classes moyennes***

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

***La compétitivité par la qualité***

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

***Les classes moyennes et le crédit***

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

***Portrait des classes moyennes***

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

***Morale, éthique, déontologie***

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

***Sortir du communisme, changer d'époque***

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

***L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?***

Malcolm Grimston, septembre 2011, 16 pages

***La jeunesse du monde***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

***Pouvoir d'achat : une politique***

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

***La liberté religieuse***

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

***Réduire notre dette publique***

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

***Écologie et libéralisme***

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

***Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies***

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

***Contester les technosciences : leurs raisons***

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

***Contester les technosciences : leurs réseaux***

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

***La fraternité***

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

***La transformation numérique au service de la croissance***

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

***L'engagement***

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

***Liberté, Égalité, Fraternité***

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

***Quelle industrie pour la défense française ?***

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

***La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise***

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

***La religion dans les affaires : la finance islamique***

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

***Où en est la droite ? L'Allemagne***

Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages

***Où en est la droite ? La Slovaquie***

Étienne Boisserie, avril 2011, 40 pages

***Qui détient la dette publique ?***

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

***Le principe de précaution dans le monde***

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages

**Comprendre le Tea Party**

Henri Hude, mars 2011, 40 pages

**Où en est la droite ? Les Pays-Bas**

Niek Pas, mars 2011, 36 pages

**Productivité agricole et qualité des eaux**

Gérard Morice, mars 2011, 44 pages

**L'Eau : du volume à la valeur**

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages

**Eau : comment traiter les micropolluants ?**

Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages

**Eau : défis mondiaux, perspectives françaises**

Gérard Payen, mars 2011, 62 pages

**L'irrigation pour une agriculture durable**

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages

**Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles**

Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages

**Où en est la droite ? L'Autriche**

Patrick Moreau, février 2011, 42 pages

**La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat**

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages

**Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro**

Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages

**2011, la jeunesse du monde**

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

**L'opinion européenne en 2011**

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

**Administration 2.0**

Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages

**Où en est la droite ? La Bulgarie**

Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages

**Le retour du tirage au sort en politique**

Gil Delannoi, décembre 2010, 38 pages

**La compétence morale du peuple**

Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages

**L'Académie au pays du capital**

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

**Pour une nouvelle politique agricole commune**

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

**Sécurité alimentaire : un enjeu global**

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

**Les vertus cachées du low cost aérien**

Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages

**Innovation politique 2011**

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

**Défense : surmonter l'impasse budgétaire**

Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages

***Où en est la droite ? L'Espagne***

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

***Les vertus de la concurrence***

David Sraer, septembre 2010, 44 pages

***Internet, politique et coproduction citoyenne***

Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages

***Où en est la droite ? La Pologne***

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 42 pages

***Où en est la droite ? La Suède et le Danemark***

Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages

***Quel policier dans notre société ?***

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages

***Où en est la droite ? L'Italie***

Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages

***Crise bancaire, dette publique : une vue allemande***

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages

***Dette publique, inquiétude publique***

Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages

***Une régulation bancaire pour une croissance durable***

Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages

***Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole***

Pascal Perri, mai 2010, 32 pages

***Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?***

Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages

***L'opinion européenne en 2010***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

***Pays-Bas : la tentation populiste***

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

***Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat***

Pascal Perri, avril 2010, 30 pages

***Où en est la droite ? La Grande-Bretagne***

David Hanley, avril 2010, 34 pages

***Renforcer le rôle économique des régions***

Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages

***Réduire la dette grâce à la Constitution***

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

***Stratégie pour une réduction de la dette publique française***

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

***Iran : une révolution civile ?***

Nader Vahabi, novembre 2009, 19 pages

***Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre***

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

***Agir pour la croissance verte***

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 11 pages

***L'économie allemande à la veille des législatives de 2009***

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 10 pages

***Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France***

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages

***Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après***

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

***L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française***

Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

***La politique européenne de développement :  
une réponse à la crise de la mondialisation ?***

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

***La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :  
défense du statut, illustration du statu quo.***Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson  
David Bonneau, mai 2009, 20 pages***La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi***

Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

***Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme***

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

***Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?******Une question de justice sociale et un problème démocratique***  
Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages***La réforme de l'enseignement supérieur en Australie***

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

***Les réformes face au conflit social***

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

***L'opinion européenne en 2009***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

***Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?***Sondage, analyse, éléments pour le débat  
Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages***Stratégie européenne pour la croissance verte***

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 124 pages

***Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands  
sur trois priorités de la présidence française de l'UE***

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur [fondapol.org](http://fondapol.org)

# SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

*Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.*

## **Vous êtes une entreprise, un organisme, une association**

Avantage fiscal :  **votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS** (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 bis du CGI).

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

## **Vous êtes un particulier**

Avantages fiscaux :  **au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable** (report possible durant 5 ans);  **au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés, dans la limite de 50 000 €.**

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre IFI.

**contact** : Anne Flambert +33 (0)1 47 53 67 09 [anne.flambert@fondapol.org](mailto:anne.flambert@fondapol.org)





# L'EUROPE FACE AUX NATIONALISMES ÉCONOMIQUES AMÉRICAIN ET CHINOIS (2) LES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES ÉTRANGÈRES

*Par Emmanuel COMBE, Paul-Adrien HYPPOLITE et Antoine MICHON*

Que faire pour que les entreprises européennes puissent exister dans la concurrence mondiale face aux entreprises étrangères, notamment chinoises, largement subventionnées par la puissance publique ? Avec les instruments de défense commerciale, l'Union européenne dispose d'ores et déjà d'outils opérationnels, compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour lutter, via l'imposition de droits de douane à ses frontières, contre les pratiques anticoncurrentielles étrangères. Mais, en raison notamment de divergences de vue entre États membres sur la pertinence de ces instruments, l'Union européenne dans son ensemble se protège moins efficacement que les États-Unis contre les stratégies hostiles émanant d'entreprises ou de puissances étrangères.

## Les médias

*fondapol.tv*

**ГРОП ЛИБЯЕ**  
Une voix libérale, progressiste et européenne

**ANTHROPO  
TECHNIE**  
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ

## Les données en open data

*data.fondapol*



## Le site internet

*fondapol.org*



978 2 36408 221 2

ISBN : 978-2-36408-221-2

5€